



<http://www.rp59.fr>

Racines et Patrimoine En Avesnois

Edito

Comme je l'avais annoncé, notre association commémorera toute cette année le centenaire de la déclaration de la première guerre mondiale.

Pour ce premier semestre écoulé, cela s'est fait par de nombreux articles dans nos bulletins trimestriels, et par deux expositions: l'une premier mai à Boussois, et le 29 mai à Rousies. Ces expositions avaient un thème commun, et un autre spécifique à la commune, et étaient présentées sur 20 panneaux recto-verso. Un livre d'or des morts pour la France a pour l'occasion été réalisé pour chacune.

Le second semestre sera lui aussi bien occupé, avec une exposition à Colleret en octobre ou novembre, une exposition et une conférence à la médiathèque de Maubeuge début novembre.

D'autres expositions viendront peut-être s'ajouter.

Il faut remercier tous les adhérents qui ont participé à l'élaboration de ces expositions, à l'installation, et pour leur présence pour guider les visiteurs. Cela représente un énorme travail.

DANS CE NUMÉRO :

Le mot du président	1
Les outils	1
Les armuriers pensionnés	2
Publicité en 1790	11
Les fusillés à Maubeuge	12
Les soldats du fort des sarts	17
Les soldats du fort de Cerfontaine	18
Maubeuge 1914 par Paul Defontaine	19
Un droit ancien: la vaine pâture	21
Rousies: Jules Huart	24



Boussois



Rousies

Quelques outils à votre disposition

Le forum internet

<http://fr.groups.yahoo.com/group/avesnois/>

La base de données « actes en ligne »

<http://www.rp59.fr> onglet « actes en ligne »

La table des mariages

<http://www.rp59.fr> onglet « table des mariages »

La liste des communes numérisées

<http://www.rp59.fr> onglet « numérisations »

LES ARMURIERS PENSIONNES

Droits à pension et liste non exhaustive

A) Montant des pensions des ouvriers de manufacture vu à travers une réclamation

Le 31/01/1794, Salengros, au nom du comité des secours oubliés: Citoyens, vous avez renvoyé au comité des secours publics la pétition d'**Etienne Cordier**, de **Jean-Simon Morcret** et de **Claude-Joseph Coffin**, maîtres écupeurs à la manufacture nationale d'armes de guerre, établie à Maubeuge. Ces trois citoyens sont munis de certificats authentiques qui attestent leurs services et leur patriotisme.

Par l'article 32 de la loi du 19 août 1792, relative aux manufactures nationales d'armes de guerre, il est formellement exprimé : *tout ouvrier qui aura travaillé 30 ans pour l'Etat dans les manufactures nationales d'armes de guerre, et qui aura 50 ans d'âge, obtiendra une retraite proportionnée au genre de service qu'il aura tenu dans les dites manufactures.*

S'il est maître, sa retraite ne pourra être moindre de 150 livres, ni plus forte que 300 livres (1).

D'après l'article 34 de la même loi, tout ouvrier qui, ayant obtenu la pension de retraite, sera jugé, par le conseil d'administration de la manufacture à laquelle il sera attaché, être encore capable d'y rendre des services utiles à l'état, obtiendra, par chaque année de travail, une augmentation de pension égale au 20^e de celle qui lui aura été attribuée.

La disposition de cette loi est claire, et des trois pétitionnaires il n'en est aucun qui n'eut acquis plus de 600 livres de pension viagère, puisque les deux premiers ont travaillé pendant soixante ans et plus en qualité de maîtres écupeurs à la même manufacture nationale d'armes, et que le troisième y a travaillé pendant quarante huit ans.

Citoyens, il n'est personne sans doute qui ne reconnaisse combien la fabrication des armes de guerre est utile et précieuse, combien sont utiles et précieux à la défense et à la gloire de la république les artistes qui s'y dévouent. N'est-ce pas des armuriers qu'on pourrait dire avec vérité qu'ils sont les artistes par excellence ! L'infâme, l'ancien régime lui-même n'a pas pu méconnaître cette vérité: mais sa reconnaissance favorisa les entrepreneurs et non les ouvriers, parce que ces derniers, sans cesse occupés à leurs pénibles travaux dont ils ne tiraient que l'absolu nécessaire, n'ont jamais eu la faculté d'entreprendre des voyages et d'entretenir le gouvernement des justes réclamations qu'ils auraient pu lui faire.

Il en doit être autrement dans le règne de la liberté et de l'égalité.

Cordier, Morcret, Coffin, ont surmonté, par les forces physiques qu'ils avaient reçues de la nature, de longs et pénibles travaux, ce qui n'est pas très ordinaire dans cette profession qu'ils ont embrassée dès leur jeunesse. Ils sont parvenus à cet âge que les Français républicains aiment à consoler et à respecter. Ces vieillards intéressants sont privés de la

consolation qu'ils recevraient de leurs enfants et de leurs élèves, parce que les uns et les autres, sans consulter leurs intérêts privés, leurs anciennes habitudes, se sont empressés d'abandonner leurs foyers pour se rendre à Paris, quand ils ont appris que les représentants du peuple les y attendaient pour instruire et former de nouveaux élèves dans cette partie si essentielle et trop longtemps négligée, quand ils ont entendu qu'ils pouvaient plus utilement servir la patrie en coopérant à une fabrication plus considérable d'armes de guerre.

Il importe d'ajouter à ces considérations si décisives, si ingrates, qu'indépendamment de leur grand âge l'un et l'autre des pétitionnaires sont accablés de maladies et d'ulcères qui les forcent, pour ainsi dire, à être continuellement alités. La vérité de ce fait est encore attestée par un certificat authentique.

Le comité des secours, auquel vous avez envoyé leur pétition, a cru qu'il était de son devoir le plus sacré de s'en occuper promptement, et que ce n'était que de prévenir votre intention en proposant de décréter qui leur serait accordé un secours provisoire de 400 livres chacun, et que, relativement à la fixation de leurs pensions indiquées par la loi du 19 août 1792, leur pétition serait renvoyée au comité de liquidation, pour en faire un prompt rapport.

En conséquence, je suis chargé de proposer le projet de décret suivant :

"La convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de secours publics, décrète :

Art I. le ministre de l'intérieur recevra de la trésorerie nationale, qui fera passer sans aucun retard au conseil général de la commune de Maubeuge, une somme de 1200 livres, pour être répartie et distribuée par tiers à Etienne Cordier, Jean Simon Morcret et Claude-Joseph Coffin, anciens maîtres écupeurs de la manufacture nationale d'armes de guerre établie dans cette commune; lesquelles 1200 livres seront imputées, à raison de 400 livres, à chacun d'eux sur la pension qu'il leur est respectivement accordée par la loi du 19 août 1792, et a dû courir depuis cette époque.

Art II. Le comité de liquidation présentera le plus tôt possible à la convention nationale un rapport et le projet de décret qui détermine le montant de la pension acquise par la loi du 19 août 1792 tant à Etienne Cordier qu'à Jean Simon Morcret et à Claude-Joseph Coffin. En conséquence, leur pétition et les pièces jointes y seront remises.

Ce décret est adopté.

(1) suite de l'article 32: S'il est compagnon, elle ne pourra être moindre de cent cinquante livres ni plus forte que deux cents. Les interruptions de service autres que pour chômage des manufactures ou absence avec permission du Conseil d'Administration, ou maladies constatées par certificat authentique, ne seront point comptées dans les trente années exigées, et les services ne pourront compter qu'à commencer de l'âge de 16 ans révolus.

B) Liste non exhaustive des armuriers pensionnés (bulletins des lois)

D1 le 01/09/1835, **ANDRE Alexandre Joseph Xavier**, 50 ans, maître ouvrier, né le 10/06/1785 à Hautmont. Ancienneté: 34 ans 2 mois 13 jours, montant de la pension : 284 livres.

D2 le 01/01/1830, **APLINCOURT Jean Joseph**, 50 ans, ouvrier, né le 07/04/1779 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 31 ans 6 mois 26 jours, montant de la pension : 210 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D3 le 01/01/1822, **BAILLIANT Jean Baptiste**, 60 ans, né le 29/12/1761 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 50 ans 9 mois 1 jour. Lieu de résidence : Maubeuge.

D4 le 01/01/1822, **BAILLION Agatange Joseph**, 66 ans, né le 18/11/1755 à Assevent, demeurant Rousies. Ancienneté: 50 ans 9 mois 1 jour, montant de la pension : 400 livres. Lieu de résidence : Rousies.

D5 le 01/01/1821, **BASTIEN Hubert Joseph**, 71 ans, maître ouvrier platineur, né le 20/04/1749 à Maubeuge, demeurant Beaufort. Ancienneté: 47 ans 10 mois 18 jours, montant de la pension : 380 livres. Lieu de résidence : Beaufort.

D6 le 01/01/1819, **BATILLY Pierre François Michel**, 74 ans, maître ouvrier limeur, né le 23/09/1744 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 54 ans 8 mois 16 jours, montant de la pension : 400 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D7 le 26/12/1834, **BERNIER François Joseph Stanislas**, 55 ans, maître armurier au 8e, né le 10/12/1779 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 39 ans 16 jours, montant de la pension : 386 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D8 le 01/01/1830, **BERTAUX Arnould**, 79 ans, compagnon monteur, né le 06/04/1750 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 54 ans 9 mois 9 jours, montant de la pension : 300 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D9 le 16/07/1861, **BERTAUX Charles Adrien**, 49 ans, chef armurier au 48e RI, né le 12/05/1812 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 30 ans 6 mois 16 jours, montant de la pension : 786 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D10 le 01/01/1828, **BERTEAU Philippe Joseph**, 51 ans, maître ouvrier, né le 30/03/1776 à Assevent, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 35 ans 9 mois 10 jours, montant de la pension : 260 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D11 le 01/01/1830, **BERTEAUX Célestin Florent**, 51 ans, ouvrier, né le 27/10/1778 à Assevent, demeurant Assevent. Ancienneté: 35 ans 2 mois 13 jours, montant de la pension : 228 livres. Lieu de résidence : Assevent.

D12 le 16/02/1835, **BERTEAUX louis gabriel**, 51 ans, maître ouvrier, né le 19/09/1783 à Assevent, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 34 ans 27 jours, montant de la pension : 284 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D13 le 01/02/1835, **BIERENT Pierre Joseph**, 51 ans, maître ouvrier, né le 19/10/1783 à Hautmont, demeurant Hautmont. Ancienneté: 35 ans 3 mois 13 jours, montant de la pension : 350 livres. Lieu de résidence : Hautmont.

D14 le 24/02/1852, **BILOT Louis Joseph**, 52 ans, maître ouvrier à Châtellerauld, né le 06/05/1799 (17 Floréal an 7) à Maubeuge, demeurant Châtellerauld. Ancienneté: 33 ans 6 mois 16 jours, montant de la pension : 336 livres. Lieu de résidence : Châtellerauld.

D15 le 22/03/1794, **BLANCHARD Claude**, 69 ans, maître ouvrier équipeur, né le 17/10/1724 à Maubeuge. Ancienneté: 49 ans 5 mois, montant de la pension : 591 livres.

D16 le 30/07/1861, **BOIS Pierre**, 57 ans, portier-consigne, né le 01/04/1804 (11 Germinal an 12) à Wagnies le Petit, demeurant Vanvres. Ancienneté: 35 ans 6 mois 16 jours, montant de la pension : 606 livres. Lieu de résidence : Vanvres.

D17 le 01/04/1834, **BOMBLED Thomas Joseph**, 56 ans, ouvrier, né le 07/12/1777 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 32 ans 7 mois 26 jours, montant de la pension : 215 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D18 le 01/09/1835, **BOURGEOIS Nicolas Joseph Séraphin**, 50 ans, né le 03/06/1785 à Maubeuge. Ancienneté: 32 ans 23 jours.

D19 le 01/04/1834, **BRABANT Antoine Joseph Narcisse**, 56 ans, maître ouvrier, né le 17/06/1777 à Rocq, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 34 ans 1 mois 1 jour, montant de la pension : 284 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D20 le 01/01/1826, **BRUÏÈRE Pierre Joseph**, 56 ans, né le 03/08/1769 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 38 ans 7 mois 8 jours, montant de la pension : 290 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D21 le 01/01/1819, **BRUYERE Louis Joseph Victor**, 68 ans, maître ouvrier platineur, né le 21/02/1750 à Ferrière la Grande, demeurant Rousies. Ancienneté: 47 ans 1 mois 9 jours, montant de la pension : 375 livres. Lieu de résidence : Rousies.

D22 le 01/02/1835, **CAMBRAI Charles louis**, 50 ans, maître ouvrier, né le 10/12/1784 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 34 ans 1 mois 22 jours, montant de la pension : 341 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D23 le 01/01/1830, **CAMBRAY Jean François**, 51 ans, ouvrier, né le 22/11/1778 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 34 ans 8 mois 2 jours, montant de la pension : 225 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D24 le 11/02/1835, **CAMBRAY Pierre Joseph Augustin**, 50 ans, maître ouvrier, né le 13/07/1784 à Hautmont, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 34 ans 6 mois 28 jours, montant de la pension : 345 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D25 le 01/01/1830, **CAYAUX Alexis Joseph**, 74 ans, maître ouvrier équipeur, né le 11/11/1755 à Villers Sire Nicole, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 41 ans 5 mois 19 jours, montant de la pension : 315 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D26 le 01/01/1830, **CERISER Alexandre Joseph**, 52 ans, né le 06/04/1777 à Rousies, demeurant Rousies. Ancienneté: 36 ans 9 mois 4 jours, montant de la pension : 303 livres. Lieu de résidence : Rousies.

D27 le 01/01/1830, **CERISER Noel Constant Joseph**, 50 ans, né le 21/01/1779 à Rousies, demeurant Rousies. Ancienneté: 34 ans 11 mois 19 jours, montant de la pension : 288 livres. Lieu de résidence : Rousies.

D28 le 13/01/1815, **CERISIER Augustin Félix Joseph**, 28 ans, maître armurier au 39e, né le 28/10/1786 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 30 ans 6 mois 4 jours, montant de la pension : 480 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D29 le 26/12/1847, **CERISIER Célestin Joseph Anselme**, 50 ans, né le 11/10/1797 (20 Vendémiaire an 6) à Rousies, demeurant Rousies. Ancienneté: 30 ans 6 mois 18 jours, montant de la pension : 309 livres. Lieu de résidence : Rousies.

D30 le 01/07/1818, **CERISIER Charles André Stanislas**, 60 ans, major ex commandant d'armes, né le 29/05/1758 à Maubeuge, demeurant Valenciennes. montant de la pension : 1500 livres. Lieu de résidence : Valenciennes.

D31 le 01/01/1826, **CERISIER Jean Joseph Vaast**, 52 ans, né le 05/02/1773 à Rousies, demeurant Rousies. Ancienneté: 36 ans 7 mois 10 jours, montant de la pension : 270 livres. Lieu de résidence : Rousies.

D32 le 01/01/1819, **CERISIER Jean Noël**, 71 ans, maître ouvrier équipeur, né le 09/09/1747 à Rousies, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 51 ans 8 mois, montant de la pension : 400 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D33 le 11/02/1835, **CERISIER Laurent Joseph**, 50 ans, maître ouvrier, né le 16/07/1784 à Rousies, demeurant Rousies. Ancienneté: 34 ans 6 mois 25 jours, montant de la pension : 345 livres. Lieu de résidence : Rousies.

D34 le 07/09/1837, **CERISIER Louis Auguste Joseph**, 49 ans, maître ouvrier à Tulle, né le 21/08/1788 à Rousies, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 30 ans 3 mois 9 jours, montant de la pen-

sion : 254 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D35 le 01/12/1833, **CERISIER Louis Joseph**, 51 ans, maître ouvrier, né le 14/10/1782 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 35 ans 1 mois 17 jours, montant de la pension : 350 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D36 le 01/01/1827, **CHAPEAU Barthélémi**, 71 ans, maître ouvrier, né le 27/05/1755 à Chenée (PB), demeurant Ferrière la Grande. Ancienneté: 31 ans 2 mois 14 jours, montant de la pension : 215 livres. Lieu de résidence : Ferrière la Grande.

D37 le 01/01/1830, **CHARLES Joseph René**, 51 ans, maître ouvrier, né le 27/09/1778 à Louvroil, demeurant Louvroil. Ancienneté: 31 ans 6 mois 25 jours, montant de la pension : 265 livres. Lieu de résidence : Louvroil.

D38 le 01/01/1829, **CHEF Constant Joseph**, 55 ans, maître ouvrier, né le 13/09/1773 à Maubeuge, demeurant Ferrière la Grande. Ancienneté: 32 ans 7 mois 1 jour, montant de la pension : 230 livres. Lieu de résidence : Ferrière la Grande.

D39 le 01/01/1826, **CLAIRDANT Philippe Joseph**, 51 ans, né le 01/06/1774 à Maubeuge, demeurant Hautmont. Ancienneté: 35 ans 3 mois 14 jours, montant de la pension : 191 livres. Lieu de résidence : Hautmont.

D40 le 01/09/1835, **COLNION Jean Baptiste**, 47 ans, maître ouvrier, né le 14/03/1788 à Rousies. Ancienneté: 31 ans 3 mois 6 jours.

D41 le 21/02/1835, **CORDONNIER François Joseph**, 51 ans, maître ouvrier, né le 30/04/1783 à Ferrière la Grande, demeurant Ferrière la Grande. Ancienneté: 34 ans 20 jours, montant de la pension : 341 livres. Lieu de résidence : Ferrière la Grande.

D42 le 21/04/1834, **CRAHAYE Jean François**, 47 ans, maître ouvrier à Tulle, né le 30/12/1786 à Vieux mesnil, demeurant tulle. Ancienneté: 31 ans 3 mois 21 jours, montant de la pension : 261 livres. Lieu de résidence : tulle.

D43 le 01/01/1823, **CUESNIE Philippe Joseph**, 68 ans, maître ouvrier, né le 14/07/1754 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 34 ans 11 mois, montant de la pension : 250 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D44 le 01/02/1835, **CUISSET Mathieu Joseph**, 50 ans, ouvrier, né le 08/10/1784 à Ferrière la Grande, demeurant Ferrière la Grande. Ancienneté: 34 ans 3 mois 24 jours, montant de la pension : 223 livres. Lieu de résidence : Ferrière la Grande.

D45 le 01/01/1830, **CULOT Constant Joseph**, 52 ans, maître ouvrier, né le 25/09/1777 à Ferrière la Grande, demeurant Ferrière la Grande. Ancienneté: 30 ans 4 mois 4 jours, montant de la pension : 254 livres. Lieu de résidence : Ferrière la Grande.

D46 le 01/01/1829, **DECAU Léonard**, 51 ans, maître ouvrier, né le 23/08/1777 à Ferrière la Grande, de-

meurant Maubeuge. Ancienneté: 33 ans 8 jours, montant de la pension : 250 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D47 le 20/09/1835, **DECHARNEUX Pierre Joseph**, 57 ans, ouvrier, né le 13/09/1778 à Hautmont. Ancienneté: 31 ans 6 mois 17 jours, montant de la pension : 210 livres.

D48 le 01/01/1822, **DELFORGE François Marcel Pantaléon**, 66 ans, né le 16/01/1755 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 44 ans 8 mois 2 jours. Lieu de résidence : Maubeuge.

D49 le 01/07/1833, **DELMOTTE Jean Toussaint**, 51 ans, maître ouvrier, né le 06/10/1781 à Ferrière la Grande, demeurant Ferrière la Grande. Ancienneté: 35 ans 8 mois 25 jours, montant de la pension : 354 livres. Lieu de résidence : Ferrière la Grande.

D50 le 15/02/1794, **DELSOUE Jean Guillaume**, 62 ans, ouvrier platineur, né le 02/04/1731 à Maubeuge. Ancienneté: 42 ans 10 mois 15 jours, montant de la pension : 491 livres.

D51 le 01/02/1835, **DEMOULIN Jean François**, 50 ans, ouvrier, né le 03/09/1784 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 34 ans 4 mois 29 jours, montant de la pension : 223 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D52 le 01/01/1827, **DENIS Alexis**, 49 ans, maître ouvrier, né le 04/01/1777 à Hautmont, demeurant Hautmont. Ancienneté: 34 ans 1 mois 12 jours, montant de la pension : 245 livres. Lieu de résidence : Hautmont.

D53 le 01/01/1828, **DEROYER Ignace Joseph**, 62 ans, ouvrier, né le 12/09/1765 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 35 ans 3 mois 20 jours, montant de la pension : 191 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D54 le 01/01/1819, **DERUEL Jean Joseph**, 65 ans, maître ouvrier forgeron, né le 03/01/1753 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 47 ans 11 mois 28 jours, montant de la pension : 380 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D55 le 11/12/1851, **DESTREE Alidore Joseph**, 50 ans, maître armurier au 4e escadron du train, né le 25/05/1801 (5 Prairial an 9) à Maubeuge, demeurant Vernon. Ancienneté: 34 ans 6 mois 16 jours, montant de la pension : 345 livres. Lieu de résidence : Vernon.

D56 le 01/01/1828, **DETOURPE Gaspar Melchior Balthazar**, 54 ans, maître ouvrier, né le 03/09/1773 à Rousies, demeurant Ferrière la Grande. Ancienneté: 37 ans 6 mois 10 jours, montant de la pension : 275 livres. Lieu de résidence : Ferrière la Grande.

D57 le 01/09/1835, **DIEU François Joseph**, 48 ans, ouvrier, né le 15/10/1786 à Rousies. Ancienneté: 32 ans 10 mois 16 jours, montant de la pension : 215 livres.

D58 le 01/01/1825, **DOMBLET Philippe**, 57 ans, né

le 11/11/1767 à Nouzon (08), demeurant Maubeuge. Ancienneté: 30 ans 3 mois 1 jour, montant de la pension : 205 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D59 le 11/02/1835, **DRAGUET Cyprien**, 51 ans, ouvrier, né le 14/01/1784 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 35 ans 27 jours, montant de la pension : 228 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D60 le 01/01/1820, **DRAGUET Pierre Joseph**, 64 ans, compagnon, né le 14/02/1755 à Fémy (02), demeurant Maubeuge. Ancienneté: 44 ans 4 mois 8 jours, montant de la pension : 259 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D61 le 01/09/1835, **DURSIN Louis Joseph**, 47 ans, maître ouvrier, né le 09/08/1788 à Maubeuge. Ancienneté: 31 ans 22 jours.

D62 le 01/01/1828, **DUTRANOY Clément**, 51 ans, ouvrier, né le 23/11/1776 à Rousies, demeurant Rousies. Ancienneté: 35 ans 1 mois 18 jours, montant de la pension : 191 livres. Lieu de résidence : Rousies.

D63 le 01/04/1834, **ERNOTTE Henri**, 56 ans, ouvrier, né le 29/05/1777 à Cheratte (be), demeurant Maubeuge. Ancienneté: 32 ans 3 mois 25 jours, montant de la pension : 213 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D64 le 01/01/1827, **ESPAGNE Paul**, 50 ans, sous-officier, né le 10/01/1776 à Maubeuge, demeurant Nancy. Ancienneté: 54 ans 11 mois 21 jours, montant de la pension : 400 livres. Lieu de résidence : Nancy.

D65 le 01/04/1834, **EVARD Ferdinand Joseph**, 52 ans, maître ouvrier, né le 02/04/1781 à Hautmont, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 35 ans 10 mois 5 jours, montant de la pension : 354 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D66 le 01/01/1827, **FERET Alexandre Joseph**, 50 ans, maître ouvrier, né le 20/03/1776 à Rousies, demeurant Rousies. Ancienneté: 34 ans 1 mois 10 jours, montant de la pension : 245 livres. Lieu de résidence : Rousies.

D67 le 01/09/1835, **FLOMONT Michel Archange**, 46 ans, maître ouvrier, né le 10/01/1789 à Hautmont. Ancienneté: 31 ans 4 mois .

D68 le 01/01/1826, **FORET Joseph Robert**, 51 ans, né le 22/03/1774 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 36 ans 5 mois 23 jours, montant de la pension : 199 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D69 le 11/02/1852, **GARBAUT Jean Baptiste Joseph**, 56 ans, maître ouvrier à Douai, né le 30/03/1795 (10 Germinal an 3) à Maubeuge, demeurant Douai. Ancienneté: 36 ans 16 jours, montant de la pension : 359 livres. Lieu de résidence : Douai.

D70 le 06/09/1835, **GAUDOUX Pierre Martin**, 52 ans, maître ouvrier, né le 04/01/1783 à Ferrière la Grande. Ancienneté: 35 ans 2 mois 5 jours, montant de la pension : 291 livres.

D71 le 01/01/1821, **GAUTHY Simon**, 61 ans, maître ouvrier platineur, né le 10/04/1759 à Cheratte (PB), demeurant Ferrière la Grande. Ancienneté: 46 ans 5 mois 2 jours, montant de la pension : 365 livres. Lieu de résidence : Ferrière la Grande.

D72 le 01/01/1827, **GERMAIN André Joseph**, 50 ans, ouvrier, né le 02/02/1776 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 35 ans 14 jours, montant de la pension : 188 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D73 le 16/03/1835, **GERMAIN Simon Joseph**, 50 ans, maître ouvrier à Châtellerault, né le 02/07/1784 à Maubeuge, demeurant Châtellerault. Ancienneté: 34 ans 5 mois 19 jours, montant de la pension : 341 livres. Lieu de résidence : Châtellerault.

D74 le 01/01/1830, **GILLET Nicolas Joseph**, 52 ans, ouvrier, né le 03/12/1777 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 36 ans 1 mois 3 jours, montant de la pension : 233 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D75 le 06/02/1835, **GILLON Nicolas**, 50 ans, maître ouvrier, né le 19/01/1785 à Mairieux, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 34 ans 17 jours, montant de la pension : 341 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D76 le 01/01/1830, **GILLON Nicolas Joseph**, 50 ans, maître ouvrier, né le 21/04/1779 à Mairieux, demeurant Mairieux. Ancienneté: 34 ans 6 mois 21 jours, montant de la pension : 288 livres. Lieu de résidence : Mairieux.

D77 le 01/01/1823, **GIVET Pierre Henri**, 68 ans, ouvrier, né le 01/03/1754 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 45 ans 4 mois, montant de la pension : 266 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D78 le 14/11/1793, **GOFFIN Claude Joseph**, 67 ans, maître ouvrier équipeur, né le 16/04/1726 à Maubeuge. Ancienneté: 47 ans 6 mois, montant de la pension : 562 livres.

D79 le 01/01/1826, **GROGNIER Louis Joseph**, 55 ans, né le 08/04/1770 à Ferrière la Grande, demeurant Ferrière la Grande. Ancienneté: 39 ans 5 mois 7 jours, montant de la pension : 295 livres. Lieu de résidence : Ferrière la Grande.

D80 le 01/01/1819, **GRUMIAUX Noël Constant**, 73 ans, né le 19/11/1745 à Rousies, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 54 ans, montant de la pension : 300 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D81 le 13/05/1837, **GRUNIAU Augustin**, 46 ans, maître ouvrier, né le 18/09/1790 à Rousies. Ancienneté: 30 ans 7 mois 25 jours.

D82 le 06/10/1835, **HAUSSI Florent Joseph**, 50 ans, maître ouvrier, né le 19/09/1785 à Hautmont.

Ancienneté: 34 ans 17 jours.

D83 le 21/06/1857, **HAUSSY Napoléon**, 50 ans, maître ouvrier à Mutzig, né le 18/09/1806 à Maubeuge, demeurant Mutzig. Ancienneté: 34 ans 6 mois 16 jours. Lieu de résidence : Mutzig.

D84 le 06/09/1835, **HAUTIER Ferdinand Joseph**, 47 ans, maître ouvrier, né le 21/04/1788 à Ferrière la Grande. Ancienneté: 31 ans 4 mois 15 jours.

D85 le 01/01/1830, **HENE Philippe Joseph**, 52 ans, ouvrier, né le 23/07/1777 à Maubeuge, demeurant Louvroil. Ancienneté: 36 ans 6 mois 1 jour, montant de la pension : 233 livres. Lieu de résidence : Louvroil.

D86 le 01/01/1821, **HERMAND Jean Baptiste Joseph**, 67 ans, maître ouvrier forgeron, né le 20/07/1753 à Avesnes, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 46 ans 11 mois 5 jours, montant de la pension : 370 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D87 le 01/01/1828, **HERMANT Alexandre Joseph**, 51 ans, maître ouvrier, né le 28/01/1776 à Maubeuge, demeurant Louvroil. Ancienneté: 34 ans 6 mois 22 jours, montant de la pension : 250 livres. Lieu de résidence : Louvroil.

D88 le 13/05/1837, **HERMANT Félix Joseph Victor**, 46 ans, maître ouvrier, né le 11/09/1790 à Hautmont. Ancienneté: 30 ans 1 mois 22 jours.

D89 le 06/09/1835, **HERMANT Irénée Louis Joseph**, 47 ans, maître ouvrier, né le 09/11/1787 à Hautmont. Ancienneté: 31 ans 9 mois 27 jours.

D90 le 01/01/1819, **HERMANT Louis Noël**, 62 ans, maître ouvrier forgeron, né le 25/12/1756 à Maubeuge, demeurant Hautmont. Ancienneté: 44 ans 6 mois 22 jours, montant de la pension : 350 livres. Lieu de résidence : Hautmont.

D91 le 01/01/1825, **HUART Adrien Florent**, 60 ans, né le 09/02/1764 à Rousies, demeurant Hautmont. Ancienneté: 33 ans 10 mois 21 jours, montant de la pension : 240 livres. Lieu de résidence : Hautmont.

D92 le 01/01/1824, **HUART Prudent**, 51 ans, né le 29/09/1772 à Rousies. Ancienneté: 35 ans 11 mois 16 jours, montant de la pension : 255 livres.

D93 le 27/02/1835, **HUBERT agapite Joseph**, 51 ans, maître ouvrier, né le 10/02/1784 à Ferrière la Grande, demeurant Ferrière la Grande. Ancienneté: 35 ans 17 jours, montant de la pension : 350 livres. Lieu de résidence : Ferrière la Grande.

D94 le 01/04/1834, **HUBERT François Joseph**, 62 ans, maître ouvrier, né le 18/11/1771 à Ferrière la Grande, demeurant Ferrière la Grande. Ancienneté: 30 ans 8 mois 6 jours, montant de la pension : 309 livres. Lieu de résidence : Ferrière la Grande.

D95 le 01/09/1835, **HUBERT Henri Joseph**, 47 ans, maître ouvrier, né le 25/05/1788 à Ferrière la Grande. Ancienneté: 31 ans 3 mois 6 jours.

D96 le 01/12/1833, **HUBERT Jean Baptiste Désiré**, 51 ans, maître ouvrier, né le 10/08/1782 à Ferrière la Grande, demeurant Ferrière la Grande. Ancienneté: 35 ans 3 mois 21 jours, montant de la pension : 350 livres. Lieu de résidence : Ferrière la Grande.

D97 le 06/09/1835, **HURBAN Jean Baptiste Louis**, 50 ans, ouvrier, né le 23/06/1785 à Maubeuge. Ancienneté: 34 ans 2 mois 13 jours, montant de la pension : 223 livres.

D98 le 01/01/1823, **HURIAUX Louis Joseph**, 67 ans, maître ouvrier, né le 07/10/1755 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 43 ans 8 mois 24 jours, montant de la pension : 340 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D99 le 17/09/1835, **JULIEN Nicolas**, 49 ans, maître ouvrier, né le 18/08/1786 à Maubeuge. Ancienneté: 33 ans 29 jours.

D100 le 01/01/1828, **LACHAPELLE Anselme Joseph**, 54 ans, maître ouvrier à Saint Etienne, né le 20/04/1773 à Rousies, demeurant Saint Etienne. Ancienneté: 37 ans 4 mois 12 jours, montant de la pension : 275 livres. Lieu de résidence : Saint Etienne.

D101 le 01/09/1835, **LACHAPELLE Nicolas**, 48 ans, ouvrier, né le 03/01/1787 à Rousies. Ancienneté: 30 ans 8 mois 20 jours, montant de la pension : 205 livres.

D102 le 01/01/1826, **LACHAPELLE Nicolas Joseph**, 58 ans, né le 20/12/1767 à Rousies, demeurant Rousies. Ancienneté: 38 ans 3 mois 12 jours, montant de la pension : 214 livres. Lieu de résidence : Rousies.

D103 le 01/01/1830, **LACOSSE Louis Théodore**, 53 ans, maître ouvrier, né le 15/04/1776 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 37 ans 9 mois 9 jours, montant de la pension : 310 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D104 le 14/06/1857, **LAFONTAINE Antoine**, 48 ans, chef armurier au 44e, né le 08/05/1809 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 32 ans 16 jours, montant de la pension : 545 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D105 le 01/01/1827, **LAGNEAUX Pierre François Auguste**, 50 ans, maître ouvrier, né le 22/08/1776 à Hautmont, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 34 ans 5 mois 14 jours, montant de la pension : 245 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D106 le 01/01/1823, **LAURENT Jean Baptiste**, 60 ans, ouvrier, né le 01/04/1762 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 37 ans 3 mois, montant de la pension : 206 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D107 le 01/01/1827, **LAURENT Nicolas Joseph**, 53 ans, ouvrier, né le 05/09/1773 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 37 ans 5 mois 11 jours, montant de la pension : 206 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D108 le 10/06/1837, **LAURENT Nicolas Joseph**

Ferdinand, 49 ans, ouvrier, né le 27/05/1788 à Hautmont, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 30 ans 6 mois 18 jours, montant de la pension : 205 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D109 le 01/01/1827, **LECLERCQ Philippe Joseph**, 64 ans, maître ouvrier, né le 17/12/1762 à Ferrière la Grande, demeurant Ferrière la Grande. Ancienneté: 36 ans 6 mois 15 jours, montant de la pension : 270 livres. Lieu de résidence : Ferrière la Grande.

D110 le 01/07/1833, **LEDUC Alexis Joseph Désiré**, 52 ans, ouvrier, né le 14/04/1781 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 33 ans 9 mois, montant de la pension : 220 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D111 le 01/09/1835, **LEDUC Ange Hippolite**, 49 ans, ouvrier, né le 28/07/1786 à Maubeuge. Ancienneté: 31 ans 11 mois, montant de la pension : 210 livres.

D112 le 01/12/1833, **LEDUC François Augustin Joseph**, 50 ans, maître ouvrier, né le 17/01/1783 à Maubeuge, demeurant Villers Sire Nicole. Ancienneté: 34 ans 9 mois 12 jours, montant de la pension : 225 livres. Lieu de résidence : Villers Sire Nicole.

D113 le 01/01/1823, **LEFEBVRE Charles Joseph**, 69 ans, maître ouvrier, né le 15/05/1753 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 46 ans 1 mois 16 jours, montant de la pension : 365 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D114 le 31/08/1851, **LEFEBVRE François Joseph**, 50 ans, maître ouvrier à Mutzig, né le 09/10/1800 (17 Vendémiaire an 9) à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 31 ans 16 jours. Lieu de résidence : Maubeuge.

D115 le 01/04/1834, **LEFEBVRE Jean Baptiste**, 51 ans, maître ouvrier, né le 29/03/1783 à Hautmont, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 34 ans 2 mois 22 jours, montant de la pension : 341 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D116 le 06/10/1835, **LEMAIRE François Joseph**, 50 ans, maître ouvrier, né le 18/03/1785 à Ferrière la Grande. Ancienneté: 34 ans 6 mois 18 jours.

D117 le 01/01/1830, **LETOT Charles**, 63 ans, ouvrier, né le 21/07/1766 à Elesmes, demeurant Elesmes. Ancienneté: 34 ans 1 mois 10 jours, montant de la pension : 233 livres. Lieu de résidence : Elesmes.

D118 le 01/01/1830, **LIENARD Henri Joseph Bénoni**, 55 ans, maître ouvrier platineur, né le 05/06/1774 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 46 ans 8 mois 8 jours, montant de la pension : 370 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D119 le 21/11/1833, **LIENARD Pierre Alexandre**, 51 ans, maître ouvrier, né le 19/11/1782 à Cerfontaine, demeurant Ferrière la Grande. Ancienneté: 31 ans 10 mois 23 jours, montant de la pension : 318 livres. Lieu de résidence : Ferrière la Grande.

D120 le 01/01/1827, **LIXON Ange Cyprien Constant**, 51 ans, maître ouvrier, né le 28/09/1775 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 35 ans 4 mois 18 jours, montant de la pension : 255 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D121 le 01/01/1821, **MAGET Louis Etienne**, 63 ans, compagnon platineur, né le 16/12/1757 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 47 ans 7 mois 5 jours, montant de la pension : 285 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D122 le 01/01/1828, **MAHAUT Jean Baptiste Joseph**, 52 ans, maître ouvrier, né le 01/08/1775 à Ferrière la Grande, demeurant Ferrière la Grande. Ancienneté: 36 ans 5 mois 9 jours, montant de la pension : 265 livres. Lieu de résidence : Ferrière la Grande.

D123 le 01/09/1835, **MAHIEU André**, 49 ans, maître ouvrier, né le 10/05/1786 à Ferrière la Grande. Ancienneté: 33 ans 3 mois 21 jours, montant de la pension : 332 livres.

D124 le 01/01/1823, **MAHIS Louis Casimir**, 64 ans, ouvrier, né le 14/09/1758 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 40 ans 9 mois 16 jours, montant de la pension : 233 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D125 le 01/01/1819, **MAHYEU Louis Joseph**, 59 ans, né le 23/07/1759 à Rousies, demeurant Ferrière la Grande. Ancienneté: 38 ans 3 mois 28 jours, montant de la pension : 285 livres. Lieu de résidence : Ferrière la Grande.

D126 le 05/06/1837, **MAITREPIERRE André Suli Joseph**, 46 ans, maître ouvrier, né le 28/04/1791 à Maubeuge, demeurant Ferrière la Grande. Ancienneté: 30 ans 1 mois 9 jours. Lieu de résidence : Ferrière la Grande.

D127 le 01/01/1826, **MAITREPIERRE Bernard Joseph**, 51 ans, né le 11/12/1774 à Hautmont, demeurant Hautmont. Ancienneté: 34 ans 9 mois 4 jours, montant de la pension : 250 livres. Lieu de résidence : Hautmont.

D128 le 01/01/1830, **MAITREPIERRE Etienne**, 50 ans, maître ouvrier, né le 18/03/1779 à Hautmont, demeurant Hautmont. Ancienneté: 34 ans 10 mois 6 jours, montant de la pension : 288 livres. Lieu de résidence : Hautmont.

D129 le 22/09/1835, **MAITREPIERRE François Joseph**, 47 ans, maître ouvrier, né le 26/05/1788 à Hautmont. Ancienneté: 31 ans 3 mois 6 jours.

D130 le 01/02/1835, **MAITREPIERRE Jean Joseph**, 51 ans, maître ouvrier, né le 10/11/1783 à Hautmont, demeurant Hautmont. Ancienneté: 35 ans 2 mois 14 jours, montant de la pension : 350 livres. Lieu de résidence : Hautmont.

D131 le 01/01/1830, **MAITREPIERRE Joseph**, 52 ans, ouvrier, né le 04/02/1777 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 36 ans 11 mois 20 jours, montant de la pension : 233 livres. Lieu de résidence :

Maubeuge.

D132 le 01/01/1826, **MAITREPIERRE Nicolas Joseph**, 50 ans, né le 22/06/1775 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 34 ans 2 mois 23 jours, montant de la pension : 184 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D133 le 07/09/1837, **MALICET Jean Nicolas**, 49 ans, maître ouvrier à Tulle, né le 13/04/1788 à Nouzon (08), demeurant Neuf Mesnil. Ancienneté: 30 ans 8 mois 6 jours, montant de la pension : 309 livres. Lieu de résidence : Neuf Mesnil.

D134 le 01/05/1834, **MANFROY Pierre Joseph**, 50 ans, maître ouvrier, né le 26/05/1783 à Villers Sire Nicole, demeurant Villers Sire Nicole. Ancienneté: 33 ans 6 mois 18 jours, montant de la pension : 336 livres. Lieu de résidence : Villers Sire Nicole.

D135 le 01/01/1828, **MARCHAND Pierre Joseph**, 51 ans, ouvrier, né le 15/02/1776 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 35 ans 10 mois 25 jours, montant de la pension : 195 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D136 le 01/01/1819, **MARCHANT François Joseph**, 74 ans, maître ouvrier limeur, né le 25/03/1744 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 52 ans 11 mois 18 jours, montant de la pension : 400 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D137 le 01/01/1828, **MARECHAL Jean Baptiste**, 52 ans, maître ouvrier, né le 23/09/1775 à Maubeuge, demeurant Louvroil. Ancienneté: 36 ans 20 jours, montant de la pension : 265 livres. Lieu de résidence : Louvroil.

D138 le 18/05/1861, **MARECHAL Joseph**, 55 ans, chef armurier au 2^e Génie, né le 07/10/1805 (15 Vendémiaire an 14) à Maubeuge, demeurant Arras. Ancienneté: 29 ans 6 mois 16 jours, montant de la pension : 618 livres. Lieu de résidence : Arras.

D139 le 11/09/1835, **MARECHAL Toussaint Joseph**, 49 ans, ouvrier, né le 20/03/1786 à Maubeuge. Ancienneté: 33 ans 6 mois 21 jours, montant de la pension : 220 livres.

D140 le 01/01/1826, **MAY Jean Baptiste Joseph**, 70 ans, né le 17/06/1755 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 54 ans 1 mois 14 jours, montant de la pension : 400 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D141 le 01/01/1827, **MEURICE Jean Baptiste**, 72 ans, maître ouvrier, né le 01/04/1754 à Mons (B), demeurant Ferrière la Grande. Ancienneté: 33 ans 8 mois 9 jours, montant de la pension : 180 livres. Lieu de résidence : Ferrière la Grande.

D142 le 01/01/1830, **MINO François Joseph**, 68 ans, maître ouvrier garnisseur, né le 20/06/1761 à Ferrière la Grande, demeurant Rousies. Ancienneté: 43 ans 4 mois 6 jours, montant de la pension : 335 livres. Lieu de résidence : Rousies.

D143 le 01/01/1829, **MINO Lambert Joseph**, 59

ans, maître ouvrier, né le 18/09/1769 à Ferrière la Grande, demeurant Ferrière la Grande. Ancienneté: 42 ans 11 mois 13 jours, montant de la pension : 330 livres. Lieu de résidence : Ferrière la Grande.

D144 le 01/02/1835, **MOREAU François Joseph**, 51 ans, maître ouvrier, né le 29/11/1783 à Elesmes, demeurant Elesmes. Ancienneté: 35 ans 2 mois 3 jours, montant de la pension : 350 livres. Lieu de résidence : Elesmes.

D145 le 01/01/1821, **MOREAUX Jacques Joseph**, 63 ans, compagnon, né le 17/03/1757 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 47 ans 11 mois . Lieu de résidence : Maubeuge.

D146 le 06/09/1837, **NEUILLES Henry Joseph**, 47 ans, maître ouvrier à Tulle, né le 16/03/1790 à Rousies, demeurant Ferrière la Grande. Ancienneté: 30 ans 24 jours, montant de la pension : 305 livres. Lieu de résidence : Ferrière la Grande.

D147 le 07/05/1837, **NEUILLIES Henri Emmanuel Joseph**, 48 ans, maître ouvrier, né le 04/12/1788 à Rousies. Ancienneté: 30 ans 6 mois 18 jours.

D148 le 01/05/1832, **NEULLIES Boniface Alexandre Joseph**, 51 ans, né le 15/10/1780 à Rousies, demeurant Rousies. Ancienneté: 35 ans 6 mois 17 jours, montant de la pension : 354 livres. Lieu de résidence : Rousies.

D149 le 01/12/1833, **NICAISE Pierre Joseph**, 50 ans, maître ouvrier, né le 26/04/1783 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 34 ans 7 mois 5 jours, montant de la pension : 345 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D150 le 01/09/1835, **NICAISE Rémy Joseph**, 47 ans, maître ouvrier, né le 16/02/1788 à Maubeuge. Ancienneté: 31 ans 6 mois 16 jours, montant de la pension : 265 livres.

D151 le 01/01/1828, **NUEE Joseph Melchior**, 55 ans, maître ouvrier, né le 13/04/1772 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 30 ans 10 mois 6 jours, montant de la pension : 210 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D152 le 14/06/1841, **PECQUERIAUX François**, 53 ans, maître ouvrier à Châtellerauld, né le 21/09/1787 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 32 ans 24 jours, montant de la pension : 369 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D153 le 01/01/1823, **PECQUERIAUX François Joseph**, 57 ans, maître ouvrier, né le 26/11/1765 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 33 ans 7 mois 5 jours, montant de la pension : 240 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D154 le 01/01/1829, **PECQUEUR Amand Hubert Joseph**, 51 ans, ouvrier, né le 06/02/1777 à Ferrière la Grande, demeurant Ferrière la Grande. Ancienneté: 35 ans 6 mois 25 jours, montant de la pension : 195 livres. Lieu de résidence : Ferrière la Grande.

D155 le 01/01/1821, **PERY Ghislain**, 69 ans, com-

pagnon, né le 09/10/1751 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 49 ans 2 mois 22 jours. Lieu de résidence : Maubeuge.

D156 le 23/03/1835, **PIERART Louis Joseph**, 51 ans, ouvrier, né le 05/03/1784 à Ferrière la Grande, demeurant Ferrière la Grande. Ancienneté: 35 ans 18 jours, montant de la pension : 228 livres. Lieu de résidence : Ferrière la Grande.

D157 le 31/03/1857, **PIQUEUR Félix Reneld**, 50 ans, chef armurier au 88e, né le 14/06/1806 à Ferrière la Grande, demeurant Ferrière la Grande. Ancienneté: 34 ans 10 mois 7 jours, montant de la pension : 600 livres. Lieu de résidence : Ferrière la Grande.

D158 le 01/01/1823, **PIRON Rémi**, 62 ans, ouvrier, né le 19/01/1760 à Saint Rémy (PB), demeurant Ferrière la Grande. Ancienneté: 34 ans 2 mois 12 jours, montant de la pension : 184 livres. Lieu de résidence : Ferrière la Grande.

D159 le 21/01/1835, **PONDECHI Joseph**, 61 ans, ouvrier, né le 22/11/1773 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 30 ans 1 mois 19 jours, montant de la pension : 203 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D160 le 23/03/1835, **POUTSI Honoré**, 50 ans, ouvrier, né le 22/08/1784 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 33 ans 20 jours, montant de la pension : 218 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D161 le 01/01/1826, **RAOUT Jean Baptiste Joseph**, 51 ans, né le 17/09/1774 à Ferrière la Grande, demeurant Ferrière la Grande. Ancienneté: 34 ans 11 mois 28 jours, montant de la pension : 250 livres. Lieu de résidence : Ferrière la Grande.

D162 le 11/05/1857, **RAOUT Louis Joseph**, 55 ans, né le 21/02/1802 (2 Ventôse an 10) à Ferrière la Grande, demeurant Châtellerauld. Ancienneté: 38 ans 6 mois 20 jours, montant de la pension : 624 livres. Lieu de résidence : Châtellerauld.

D163 le 01/01/1828, **RAOUT Pierre Louis Joseph**, 54 ans, maître ouvrier, né le 11/03/1773 à Ferrière la Grande, demeurant Ferrière la Grande. Ancienneté: 38 ans 9 mois 29 jours, montant de la pension : 290 livres. Lieu de résidence : Ferrière la Grande.

D164 le 01/01/1821, **RIBONFOSSE Etienne**, 57 ans, maître ouvrier, né le 23/11/1763 à Olne (PB), demeurant Ferrière la Grande. Ancienneté: 35 ans 4 mois 8 jours, montant de la pension : 255 livres. Lieu de résidence : Ferrière la Grande.

D165 le 01/01/1827, **RIKIR Arnold**, 77 ans, ouvrier, né le 11/04/1749 à Saint Rémy (PB), demeurant Maubeuge. Ancienneté: 33 ans 3 mois 23 jours, montant de la pension : 176 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D166 le 22/12/1847, **ROBERT Auguste Joseph**, 49 ans, né le 15/06/1798 (27 Prairial an 6) à Rousies,

demeurant Rousies. Ancienneté: 31 ans 6 mois 19 jours, montant de la pension : 318 livres. Lieu de résidence : Rousies.

D167 le 01/12/1833, **ROBERT Jean François**, 52 ans, maître ouvrier, né le 05/03/1781 à Rousies, demeurant Rousies. Ancienneté: 33 ans 2 mois, montant de la pension : 218 livres. Lieu de résidence : Rousies.

D168 le 01/12/1833, **ROBERT Jean François**, 50 ans, né le 05/03/1783 à Rousies, demeurant Rousies. Ancienneté: 33 ans 2 mois 12 jours, montant de la pension : 218 livres. Lieu de résidence : Rousies.

D169 le 01/01/1824, **Rousies Constant Joseph**, 62 ans, né le 04/07/1761 à Rousies. Ancienneté: 43 ans 1 mois 12 jours, montant de la pension : 251 livres.

D170 le 26/05/1857, **ROUSSAUX André**, 62 ans, né le 03/04/1795 (14 Germinal an 3) à Maubeuge, demeurant Saint Jouan des Guerets. Ancienneté: 29 ans 16 jours, montant de la pension : 539 livres. Lieu de résidence : Saint Jouan des Guerets.

D171 le 01/01/1825, **ROYAL Nicolas Joseph**, 64 ans, né le 09/06/1760 à Feignies, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 31 ans 6 mois 6 jours, montant de la pension : 215 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D172 le 01/01/1827, **RUELLE Mathieu Alexandre Joseph**, 51 ans, ouvrier, né le 04/03/1775 à Ferrière la Grande, demeurant Ferrière la Grande. Ancienneté: 35 ans 11 mois 12 jours, montant de la pension : 195 livres. Lieu de résidence : Ferrière la Grande.

D173 le 26/10/1835, **SALES Henry Joseph**, 48 ans, maître ouvrier, né le 07/10/1787 à Ferrière la Grande. Ancienneté: 32 ans 19 jours, montant de la pension : 323 livres.

D174 le 01/01/1821, **SCHIVEE Toussaint Joseph**, 72 ans, compagnon, né le 06/01/1748 à Hermalle (PB), demeurant Maubeuge. Ancienneté: 35 ans . Lieu de résidence : Maubeuge.

D175 le 06/09/1835, **SCORIE Pierre Joseph**, 50 ans, ouvrier, né le 29/07/1785 à Rousies. Ancienneté: 34 ans 1 mois 7 jours, montant de la pension : 223 livres.

D176 le 01/01/1823, **SCOUVART Thiry**, 70 ans, ouvrier, né le 29/02/1752 à Maubeuge, demeurant Assevent. Ancienneté: 42 ans 6 mois, montant de la pension : 244 livres. Lieu de résidence : Assevent.

D177 le 01/01/1828, **SIBILLE François Joseph**, 51 ans, ouvrier, né le 07/09/1776 à Mairieux, demeurant Neuf Mesnil. Ancienneté: 37 ans 4 mois 3 jours, montant de la pension : 169 livres. Lieu de résidence : Neuf Mesnil.

D178 le 01/01/1823, **SIBILLE Ignace Joseph François**, 75 ans, ouvrier, né le 25/11/1747 à Neuf Mesnil, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 49 ans 6 mois, montant de la pension : 296 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D179 le 01/01/1834, **SIBILLE Nicolas**, 51 ans, ouvrier, né le 06/12/1782 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 35 ans 20 jours, montant de la pension : 228 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D180 le 01/01/1825, **SOUARD Jean Baptiste**, 76 ans, né le 05/08/1748 à Rousies, demeurant Rousies. Ancienneté: 46 ans 10 mois 26 jours, montant de la pension : 278 livres. Lieu de résidence : Rousies.

D181 le 06/09/1835, **SOU MILLON Alexandre**, 48 ans, ouvrier, né le 19/04/1787 à Rousies. Ancienneté: 32 ans 4 mois 17 jours, montant de la pension : 213 livres.

D182 le 01/03/1835, **SOUVI Hippolyte Mathias**, 49 ans, maître ouvrier, né le 26/12/1785 à Ferrière la Grande, demeurant Ferrière la Grande. Ancienneté: 33 ans 2 mois 3 jours, montant de la pension : 332 livres. Lieu de résidence : Ferrière la Grande.

D183 le 01/01/1834, **SQUIVER Nicolas Michel**, 52 ans, maître ouvrier, né le 29/09/1781 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 32 ans 17 jours, montant de la pension : 269 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D184 le 01/01/1830, **TESTE Antoine Joseph**, 68 ans, maître ouvrier platineur, né le 02/01/1761 à Elesmes, demeurant Elesmes. Ancienneté: 43 ans 9 mois 24 jours, montant de la pension : 340 livres. Lieu de résidence : Elesmes.

D185 le 21/05/1834, **TESTE Etienne Joseph**, 61 ans, maître ouvrier, né le 25/12/1772 à Elesmes, demeurant Elesmes. Ancienneté: 31 ans 6 mois 20 jours, montant de la pension : 265 livres. Lieu de résidence : Elesmes.

D186 le 16/05/1832, **THOMAS Ferdinand**, 52 ans, né le 27/04/1780 à Rousies, demeurant Rousies. Ancienneté: 36 ans 18 jours, montant de la pension : 359 livres. Lieu de résidence : Rousies.

D187 le 01/04/1862, **THOMAS Ferdinand Joseph**, 56 ans, Contrôleur à Tulle, né le 30/09/1805 (8 Vendémiaire an 14) à Rousies, demeurant Rousies. Ancienneté: 32 ans 6 mois 16 jours, montant de la pension : 860 livres. Lieu de résidence : Rousies.

D188 le 01/01/1826, **TOUSSAINT François Joseph**, 50 ans, né le 03/02/1775 à Ferrière la Grande, demeurant Ferrière la Grande. Ancienneté: 34 ans 7 mois 12 jours, montant de la pension : 250 livres. Lieu de résidence : Ferrière la Grande.

D189 le 01/01/1825, **TROYAUX Alexandre Joseph**, 47 ans, né le 27/04/1777 à Maubeuge, demeurant Louvroil. Ancienneté: 32 ans 4 mois 12 jours, montant de la pension : 225 livres. Lieu de résidence : Louvroil.

D190 le 01/01/1827, **TROYAUX Charles Joseph**, 51 ans, maître ouvrier, né le 22/09/1775 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 34 ans 8 mois 7

jours, montant de la pension : 245 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D191 le 01/01/1820, **URBIN Charles**, 66 ans, compagnon, né le 06/06/1753 à Hautmont, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 51 ans 3 mois 24 jours, montant de la pension : 400 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D192 le 01/01/1823, **WARNOTTE Jean Louis**, 66 ans, ouvrier, né le 01/01/1757 à Maubeuge, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 41 ans 9 mois, montant de la pension : 240 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

D193 le 06/09/1835, **WAUTIER Jean Joseph**, 50 ans, ouvrier, né le 12/12/1784 à Ferrière la Grande. Ancienneté: 34 ans 8 mois 24 jours, montant de la pension : 225 livres.

D194 le 01/01/1826, **WAUTRIN François Joseph**, 54 ans, né le 06/10/1771 à Maubeuge, demeurant Hautmont. Ancienneté: 37 ans 11 mois 9 jours, montant de la pension : 210 livres. Lieu de résidence : Hautmont.

D195 le 01/01/1830, **WILQUET Algide**, 70 ans, maître ouvrier platineur, né le 17/01/1759 à Cheratte, demeurant Maubeuge. Ancienneté: 45 ans 9 mois 9 jours, montant de la pension : 270 livres. Lieu de résidence : Maubeuge.

C) Pensions versées aux veuves

CERISIER Célestin Joseph Anselme, marié le 29/04/1829 à Rousies avec CERISIER Joséphine (née le 16/01/1797 à Rousies), domiciliés à Rousies, employé à la manufacture jusqu'au 14/02/1848, décédé le 13/04/1863. Montant de la pension: 141

MASURE Albert Joseph, marié le 06/11/1822 à Rousies avec CERISIER Brigitte (née le 25/02/1790 à Rousies), domiciliés à Saint Etienne, employé à la manufacture jusqu'au 30/06/1839, décédé le 15/02/1846. Montant de la pension: 100

ROUSIES Constant Joseph, marié le 08/11/1791 à Rousies avec DECUIRE Anne Françoise Joseph (née le 29/10/1761 à Rousies), domiciliés à Rousies, employé à la manufacture jusqu'au 01/07/1823, décédé le 25/03/1833.

PONDECHI Joseph, marié le 15/08/1798 à Maubeuge avec DEVERVIN Marie Joseph (née le 30/08/1775 à Aibes), domiciliés à Maubeuge, employé à la manufacture jusqu'au 15/05/1835, décédé le 07/07/1835. Montant de la pension: 100

BERMOND Louis, marié le 26/05/1819 à Maubeuge avec WARNOTTE Marie Hiacinthe Angélique (née le 01/09/1787 à Maubeuge), domiciliés à Maubeuge, sous adjudant jusqu'au 01/10/1834, décédé le 20/04/1838. Montant de la pension: 250

CHAUVIN Jean Baptiste, marié le 29/01/1822 à Maubeuge avec AILLET Augustine Nathalie (née le 31/03/1786 à Maubeuge), domiciliés à Maubeuge,

capitaine jusqu'au 20/06/1833, décédé le 30/06/1841. Montant de la pension: 400

DUMONTREZ Jh César, marié le 30/03/1799 à Maubeuge avec BOUTRY Marie Claire Jh (née le 17/06/1763 à Maubeuge), domiciliés à Maubeuge, maître armurier (sergent) jusqu'au 10/01/1826, décédé le 15/05/1827. Montant de la pension: 100

MABILLE Jean Louis, marié le 01/06/1804 à Maubeuge avec PECQUERIAUX Marie Philippe (née le 08/09/1776 à Maubeuge), domiciliés à Maubeuge, soldat jusqu'au 16/12/1815, décédé le 23/09/1834. Montant de la pension: 100

HUART Ferdinand jh, marié le 24/12/1793 à Maubeuge avec GORGUET Marie Archange Jh (née le 30/01/1765 à Glageon), domiciliés à Rousies, employé à la manufacture jusqu'au 16/04/1825, décédé le 20/02/1834. Montant de la pension: 100

DUTAUT Pierre, marié le 03/01/1827 à Maubeuge avec EVRARD Ephigénie Sophie (née le 11/01/1774 à Maubeuge), domiciliés à Maubeuge, capitaine jusqu'au 01/09/1814, décédé le 25/06/1806. Montant de la pension: 300

D) Publicité

Journal de Paris du vendredi 1 janvier 1790

Les propriétaires de la manufacture d'armes, établie à Maubeuge en Haynault, ont, à Paris, des modèles de fusils, mousquetaires, et pistolets militaires, de plusieurs espèces et à différents prix.

Il y a des fusils légers d'officiers et de cadets, de quatre modèles différents; l'un est à baïonnette à pompe, un autre peut servir à la chasse, le canon étant du calibre de chasse, on peut substituer une baguette de baleine à la baguette de fer: ce fusil est d'ailleurs équipé comme tous les fusils militaires, et très léger.

Il y a des fusils de soldats, du prix de 9 livres jusqu'à 30 livres, pris en manufacture.

Tous les fusils sont garnis de baïonnettes, et il n'y a que les communs qui n'ont pas de tire-bourre.

La manufacture de Maubeuge, au surplus, est en état d'exécuter et de fournir toutes les armes qu'on lui demandera, et conformément aux modèles qu'on voudra lui donner ou indiquer, tant des provinces que de la capitale.

Les armateurs y trouveront des armes de traite et autres pour le commerce maritime.

Les personnes qui désireront voir ces échantillons voudront bien s'adresser, rue de Bondy, numéro 25, aux correspondants de la manufacture, qui les feront conduire au dépôt desdits échantillons, et donneront tous les éclaircissements que l'on désirera.



1914-18: LES FUSILLES DE MAUBEUGE

Les actes de courage des civils pendant la première guerre mondiale sont nombreux. Combien de femmes et hommes sont tombés sous les balles des allemands pour avoir voulu servir leur pays. Sortons les un court instant de l'armoire aux souvenirs, avant qu'ils ne retombent dans l'oubli. Leurs noms resteront au livre d'or de la postérité.

DHALLUIN Eugène et DOUCEDAME Achille

1) Récit de Georges DUBUT

Les allemands ayant découvert une organisation qui renseignait les états-majors alliés sur leurs opérations en pays occupé, un grand nombre de nos compatriotes ont été arrêtés et jugés par un conseil de guerre siégeant à Maubeuge, le 21 octobre 1915.

Parmi les inculpés se trouvait Mme Vandamme qui s'occupait activement du courrier par la Hollande et qui était en relation avec beaucoup de Maubeugeois.

On ignorait tout des condamnations ; j'appris seulement avec épouvante hier soir en voyant creuser deux fosses au cimetière, qu'une exécution devait avoir lieu ce matin.

M. le doyen Wattiez avait vainement tenté d'approcher les condamnés enfermés dans un cachot de la porte de Mons et auprès desquels on avait délégué un récollet allemand dont ils avaient refusé l'assistance.

A 6h, une voiture escortée de soldats en armes les a conduits, en passant par le quai devant le vieil arsenal, au lieu du supplice : un remblai le long d'un bras de la Sambre, à gauche près de la passerelle. Ils furent placés au pied de deux arbres et fusillés par un peloton de 20 hommes du 10^e bavarois (Deggendorf) encadrés d'une compagnie de plusieurs officiers et de l'aumônier Tilma Hackenholt.

L'un des condamnés, homme déjà âgé à cheveux blancs, écarta sa chemise et tomba foudroyé. Tous deux moururent avec un admirable courage. Des employés des pompes funèbres, qui attendaient un peu plus loin, mirent les corps en bière.

Le corbillard, accompagné du vice-feldwebel Käppel et d'un seul soldat, prit la route du cimetière par le chemin du halage, le hangar du dirigeable et le Pont-Allant.

L'après-midi, la nécropole, soigneusement ratissée par une équipe de chômeurs, reçut d'innombrables visites malgré la pluie persistante. Dans la partie réservée aux officiers, les tertres, qui marquent la place des martyrs de ce matin, furent couverts de fleurs. Ces manifestations ont dû bien déplaire aux allemands et en particulier à Käppel, déjà surpris qu'on ait enterré ces braves dans l'enclos d'honneur!

Ce soir vers 5h, nous apprenons le nom des personnes fusillées, en lisant l'affiche fraîchement collée:

Par jugement du 22 octobre 1915, le tribunal de campagne a prononcé les condamnations suivantes pour espionnage (accueil donné et assistance prêtée à des espions et tentatives de faire passer les recrues à l'ennemi)

A la peine de mort :

DHALLUIN Eugène, inspecteur d'atelier de constructions de machines agricoles à Croix.

DOUCEDAME Achille, employé de chemin de fer en retraite à Cambrai.

A 15 ans de travaux forcés :

Epouse **VANDAMME**, née Maria **LAROCHE**, à Maubeuge

A 13 ans de travaux forcés :

VANDAMME Auguste, employé de fabrique à Maubeuge.

A 12 ans et 1/2 de travaux forcés :

HUBLARD Oscar, garde de voie à Louvroil.

A 10 ans de travaux forcés :

FIERQUIN Paul, tonnelier à Hautmont.

A trois ans et 1/2 de la même peine

FIERQUIN Germaine, couturière à Hautmont

Le jugement rendu contre Dhalluin et Doucedame a été exécuté.

Note: ils seront faits chevalier de la Légion d'Honneur à titre posthume.

2) Actes de décès: (Archives municipales de Maubeuge)

a) Le premier novembre mil neuf cent quinze, six heures du matin, **Eugène Dhalluin**, inspecteur dans un atelier de construction de machines agricoles, à Croix (Nord), fils de père et de mère dont les noms ne nous sont pas connus, sans aucun autre renseignement, est décédé dans les fossés des fortifications. Dressé le premier novembre etc.

Mention marginale: par jugement en date du 17 février 1921, le tribunal civil d'Avesnes a ordonné que l'acte de décès ci-contre soit complété en ce sens: 1° Dhalluin Eugène âgé de 44 ans, né à Roubaix le 16 9bre 1871; 2°époux de dame Céline Marguerite Bonte; 3° fils naturel de Sophie Henriette Dhalluin

b) Le premier novembre mil neuf cent quinze, six heures du matin, **Achille Doucedame**, employé de chemin de fer en retraite à Cambrai (Nord), fils de père et de mère dont les noms ne nous sont pas connus, sans aucun autre renseignement, est décédé dans les fossés des fortifications. Dressé le premier novembre etc.

Achille François Doucedame est né le 20/05/1855 à Cambrai; il est le fils de Nicolas Achille et d'Arthémise Joséphe Florimonde Coursier.

Testament D'Eugène DHALLUIN écrit la veille de son exécution et remis à la famille par la mairie de Maubeuge.

Maubeuge, octobre 1915

Mes dernières volontés :

A ma chère femme Céline,

Trahi et livré par un lâche Français, je suis condamné à mort.

Je te demande pardon du mal que je vais te causer.

J'ai fait mon devoir 1° de soldat; 2° de père; 3° d'homme envers les malheureux tombés avec moi. Ne me reproche rien, j'ai fait mon devoir.

A mes enfants chéris,

Je vous demande pour l'avenir d'être sérieux et le respect pour votre chère et bonne mère. Plus tard, vous comprendrez que j'ai fait mon devoir.

Aux gens de cœur

Je leur demande de respecter la famille, de l'estimer et de la considérer au moment où il sera nécessaire.

A la ville de Croix,

Je lui demande des funérailles à ses frais (civiles ou

religieuses) à la volonté de mon épouse. Je meurs pour la France, en brave et en vrai français.

Je dis adieu à ma chère petite famille, à la bonne maman, à Z et H, et je pardonne à A et R contre ma Céline.

Je dis adieu à Z, à J et à F, et ainsi qu'à tous les amis. C'était pour la France.

Eugène

Au gouvernement français, je lui demande de faire mon ardent désir:

1° faire un premier prix de conservatoire de musique avec ma fillette;

2° un élève d'une école supérieure des arts et métiers avec mon garçon, suivant leurs dispositions à tous deux. C'était mon rêve pour leur avenir.

3° d'intervenir auprès de mon épouse pour les nécessités de vivre et le paiement de ce que je peux avoir d'honoraires au bureau du contre-espionnage.

J'ai fait mon devoir et je n'ai trahi personne.

Je meurs. Vive la France!

Dhalluin Eugène

Ils seront faits chevalier de la légion d'honneur à titre posthume le 11 janvier 1921 par décret du ministre de la guerre

GEHIN Marcel, NICOLAS Jules Léon Ghislain, HOUSSIN Julien et DEBRUXELLES Eugène Amand

A) Récit de Georges DUBUT

MAUBEUGE, LE 04/05/1918

Ce matin à 10h [le 04/05/1918], tandis que les gendarmes boches interdisaient aux passants l'accès à la porte de Mons, un peloton fusillait dans les fossés des remparts trois héroïques habitants de Colleret: Marcel Géhin, 22 ans, Jules Nicolas, 32 ans, tous deux célibataires, et Eugène Debruxelles, 42 ans, père de trois enfants.

Le 24/11/1917, Marcel Géhin avait ramassé dans une prairie, auprès de sa maison, un léger panier d'osier suspendu à un ballonnet rouge et contenant un pigeon voyageur, un numéro du petit Parisien, un questionnaire à remplir, émanant de l'autorité militaire française, un tube d'aluminium et un dessin indiquant la façon de remettre le tube dans le porte-dépêche suspendu à la patte de l'oiseau. Le soir même, aidé de ses amis, Jules Nicolas et Camille Vignon, jeune évacué de Saint Quentin, il rassembla les renseignements qu'il pouvait donner et le lendemain le pigeon fut remis en liberté. Les amis s'étaient juré le secret; malheureusement le journal français passa de main en main, un autre pigeon tomba dans la commune et fut tué. Quelques indiscretions mirent en éveil la méfiance allemande et les arrestations se multiplièrent dans le village. Une vingtaine de personnes furent incarcérées (1), tant dans les prisons d'Hautmont que dans celle de Maubeuge, et furent livrées, sans défense, à tout ce que peuvent inventer

la méchanceté et la haine. Après un premier interrogatoire, un des prévenus, Jules Houssin, conseiller municipal, ne se sentant pas la force d'en subir un second, se pendit dans sa cellule. Un jeune étudiant, Eugène Féron, qui avait un jour rencontré les accusés sortant du tribunal militaire de la rue de la mairie, m'assura qu'il ne pourrait jamais oublier les yeux égarés et l'expression d'indicible souffrance de ces malheureux. Il est d'ailleurs de notoriété publique qu'on ne peut passer devant ce tribunal maudit sans entendre des cris et des gémissements, les interrogatoires n'allant jamais sans injures, menaces, coups de cravache ou de crosse de fusil.

Les prisonniers de Colleret attendirent jusqu'au 20 avril pour être fixés sur leur sort; ils subirent alors une parodie de jugement rendu par douze officiers siégeant à la kommandantur de Maubeuge. En plus des trois victimes fusillées ce matin, la peine de mort fut aussi prononcée contre Marthe Géhin, la sœur de Marcel. leur mère, Madame Géhin, Camille Vignon dont les seize ans avaient sauvé la vie. M. et Mme Maufroid, furent condamnés à 15 ans de prison. La peine de Marthe Géhin fut commuée en travaux forcés et la population qui suivait anxieusement les phases de cet horrible drame, espérait que les condamnations à mort ne seraient pas ratifiées par le grand Etat-major allemand. Il n'en fut rien et le 3 mai, Géhin, Nicolas, et Debruxelles, réunis pour la première fois, se trouvaient dans un local au-dessus de la porte de Mons, quand on leur apprit qu'ils se-

grand Etat-major allemand. Il n'en fut rien et le 3 mai, Géhin, Nicolas, et Debruxelles, réunis pour la première fois, se trouvaient dans un local au-dessus de la porte de Mons, quand on leur apprit qu'ils seraient exécutés le lendemain. Un seul cri de défi jaillit de leur poitrine: "Vive la France".

A la caserne F (Joyeuse) où ils passèrent leurs dernières heures, ils purent être un peu réconfortés par les agents de police Noireau, Malbrancq et Philippe qui leur apportèrent des vivres dûes à l'initiative du commissaire Parsy et à la compassion des habitants. La mère et la sœur Géhin lui rendirent visite et l'on devine ce qui se passa dans le cœur de ces braves gens qui se raidissaient pour se cacher mutuellement leur désespoir. Le juge allemand ayant réclamé un prêtre, à 6h du soir, M. Blaugy, vicaire de la paroisse, se rendit auprès des prisonniers et les confessa. Il eut à peine besoin de les encourager tant il les trouva résignés, Nicolas surtout, si lucide qu'on aurait pu oublier, en lui causant, le terrible sort qui l'attendait.

Restés seuls, les condamnés employèrent leurs dernières minutes à écrire à leurs parents des lettres (2) qui témoignent à quelle grandeur d'âme peuvent atteindre de simples paysans quand l'amour de la Patrie et de la famille les soulève.

Puis ce fut M. l'abbé Blaugy qui, ce matin, leur porta la communion. Jean Willemin l'accompagnait et m'a donné un récit tout empreint de l'émotion que cette dernière entrevue lui a laissée : « Il est 6h 1/2 du matin. Nous arrivons à la caserne. Dans un bâtiment, qui avait servi de réfectoire aux troupes françaises, se trouvent les trois condamnés. Un autre civil et quelques allemands sont détenus dans la même salle. Au moment où nous entrons, Jules Nicolas et Marcel Géhin soutiennent Debruxelles qui est malade et qui subit les plus cruelles tortures morales à la pensée de laisser des enfants en bas-âge. Les deux jeunes gens le déposent sur un mauvais grabat et viennent s'agenouiller près de la table où est posé le Saint-Sacrement. On commence alors les prières liturgiques, Nicolas lisant d'une voix ferme avec M. Blaugy. Les condamnés reçoivent la sainte communion et, par la voix du prêtre, font généreusement le sacrifice de leur vie. On récite encore quelques prières, puis M Blaugy se lève et leur demande de les embrasser au nom de leur famille. Tous deux, nous recevons cette suprême étreinte. La pensée des chers parents auxquels ils ont été arrachés cause aux pauvres victimes un moment de défaillance. Des larmes sillonnent leurs joues et nous sommes obligés de nous maîtriser pour réconforter ceux qui sont aux portes de l'éternité.

Jules Nicolas remet alors les lettres d'adieu à M. Blaugy; il exprime ses dernières volontés et celles de ses compagnons d'infortune : que les corps soient ramenés à Colletet (tout cela avec un héroïque sang-froid) et nous donne une dernière poignée de mains en disant ces simples mots : « **c'est pour la France.** » Encore une fois M. Blaugy bénit les condamnés, puis nous partons sans jeter nos regards en arrière, trop émus pour ajouter une parole. »

4 mai 1918. Signé: un témoin oculaire, Jean Willemain, sacristain de la paroisse St Pierre à Maubeuge.

Pour se rendre sur les lieux de l'exécution, les prison-

niers durent gravir, nouveau calvaire, le grand escalier de bois qui se trouve près du rempart, entre la caserne d'artillerie et la caserne Joyeuse, puis en descendre un autre qui les conduisit dans les fortifications, au pied d'un mur, où trois poteaux avaient été préparés.

Parmi les autorités allemandes qui assistèrent à l'exécution, se trouvaient le juge Rodof, plusieurs officiers et le docteur Besser, médecin-chef de la Kommandantur. Les corps, après avoir été mis en bière par les soldats et chargés sur un camion, ont rejoint, par les remparts, sur la route du Pont-Allant, puis le cimetière de Maubeuge où ils ont été inhumés dans une nouvelle annexe, à proximité des tombes de St Quentin et des prisonniers de guerre.

L'autorité allemande ne permit pas le transfert à Colletet des corps des suppliciés et pendant trois jours les abords de leur fosse ont été sévèrement interdits. Le 7 mai la municipalité put enfin faire déposer des couronnes sur les tombes qui depuis furent toujours fleuries. Quant aux lettres remises à M. Blaugy, un policier allemand les lui enleva et les familles n'en eurent connaissance que deux mois plus tard.

(1) noms des personnes arrêtées de décembre à mars: M. et Mme Pierre Pontet, concierges du château de Branleux, M. et Mme Albert Suzant, Victor Suzant, M. et Mme Julien Maufroy, MM René Walty, Letoret, Mme Lagneaux, M. et Mme Gustave Géhin et leurs enfants Marcel et Marthe, M. Eugène Wibaux, Jules Nicolas et Mme Gustave Géhin, M. Camille Vignon, MM Debruxelles père et fils, Jules Houssin.

(2) Lettre d'Eugène Debruxelles à son épouse:

« Chère femme, chers parents. Aussi bien que moi vous savez que je suis innocent. je vous demande en grâce d'avoir soin de mes pauvres petits enfants. N'oubliez pas de leur faire connaître ce qu'était leur père. Chère femme, vous savez mieux que tout autre ce que j'étais pour vous. Dites à mes sœurs de ne pas oublier mes vieux parents. Moi, je vais mourir en chrétien, j'ai eu la visite d'un prêtre et j'ai fait mon devoir. Pour élever mes chères petites, j'aurais été insuffisant car je suis paralysé des deux bras depuis plus de six semaines. On doit me donner à manger; mes bras sont complètement desséchés. Mettez toutes nos affaires en ordre. Dites à M. D.. la lâche trahison qu'on a faite contre moi; qu'il ait pitié de vous et des enfants. Chère femme, chers enfants, chers parents, je vous embrasse ainsi que toute votre famille et je vous dis adieu à tous pour toujours. Priez pour moi. Votre mari, père et fils qui vous aimait tendrement. » Signé : Eugène Debruxelles

B) La Voix du Nord

IL Y A 20 ANS... La terrible affaire des pigeons causait quatre victimes à Colletet

Levé tôt, vers 5 heures et demie du matin, le jeune Marcel GEHIN s'était, ce jour du 24 novembre 1917, dirigé d'un pas alerte, vers Aibes où il allait travailler dans les champs paternels.

Il y avait 3 ans que la guerre durait. Marcel pensait à l'invasion qui avait surpris en nos régions, tant d'adolescents. Il avait, lui, 18 ans. Ah! s'il pouvait servir le

pays!

Il y avait quelques minutes qu'il avait quitté la ferme des parents, route de Maubeuge à Colleret et dans la grisaille matinale de cette journée d'hiver, avançait d'un pas vif vers son travail.

Tout à coup, dans la prairie, une tâche rouge attira son attention. Un ballonnet était tombé dans le pré. Un léger panier d'osier y était suspendu. Marcel courut vers sa trouvaille. Le panier contenait un pigeon voyageur, un numéro du "Petit Parisien", un questionnaire à remplir émanant de l'autorité militaire française, un tube d'aluminium et un dessin indiquant la façon de remettre le tube dans le porte-dépêche suspendu à la patte de l'oiseau.

Avec précaution, Marcel GEHIN revint vers sa maison, y cacha le précieux panier.

Pour aider la France

Le cœur du jeune homme avait battu bien fort de tout le jour: d'appréhension, mais aussi de joie.

Il met quelques amis sûrs dans la confiance. Il faut recueillir quelques renseignements, sur les troupes, les dépôts ennemis...

Le soir, ses amis Jules NICOLAS, 32 ans et Camille VIGNON, 16 ans, viennent à la maison. Marcel, sa mère et sa jeune sœur Marthe, âgée de 16 ans, les aident dans leur tâche. Ils ont pu grouper quelques indications qui seront précieuses aux nôtres.

Le lendemain matin, le pigeon est remis en liberté... Va petit oiseau aider la mère-patrie dans la lutte contre l'envahisseur...

Les amis se jurent le secret. Il faut tout craindre de l'ennemi.

Dans le ballon providentiellement tombé dans la pâture GEHIN, il y a un journal. On l'a lu avidement pour avoir des nouvelles de la France libre. Comment résister au désir de donner la même joie à d'autres habitants de la commune.

Le journal passe de main en main.

Un autre pigeon tombe dans la commune et est tué par les Allemands. Quelques indiscretions éveillent la méfiance de l'ennemi. On enquête. Il y a peut-être des dénonciations. Fin décembre on arrête plusieurs personnes.

Terreur sur le village

Le 20 décembre, M. et Mme PONTET, concierges au château de Branleux, sont arrêtés: ils avaient eu un journal français entre les mains.

Le 27 décembre, pour des motifs semblables, M. et Mme Albert SUZANT, Victor SUZANT, M. et Mme MAUFROY sont à leur tour conduits à la prison allemande d'Hautmont, puis, le 29, René WANTY et LETORET.

Il y a une accalmie. Puis la terreur de nouveau déferle sur le village. Les arrestations se multiplient:

Le 20 janvier 1918, Mme LAGNEAUX.

Le 24 janvier, M. et Mme Gustave GEHIN, Marcel et Marthe, Eugène WIBAUX, d'Aibes et un sieur C...

Le 28 janvier, Jules NICOLAS et Mme Gustave GEHIN fils.

Le 02 février, Camille VIGNON.

Le 20 février, MM. DEBRUXELLES père produit au tribunal. Mais vainement brutalisent-ils le fils de sa femme né d'un premier mariage, le petit écolier, Maurice COLLART, âgé de 11 ans, les Allemands ne pourront lui faire avouer qu'il a vu le panier entre les mains de DEBRUXELLES.

Condamnations à mort

Le jugement est rendu! Les barbares prononcent quatre condamnations à mort: celles de Marcel GEHIN, Jules NICOLAS, Eugène DEBRUXELLES et de Marthe GEHIN.

Mme GEHIN mère, Camille VIGNON, dont les 16 ans sauvent la vie ; M. et Mme Julien MAUFROY sont condamnés à 15 ans de prison.

Quelques jours plus tard, on apprend que seule la peine de Marthe GEHIN est commuée en travaux forcés.

Enfermés dans une cellule à la porte de Mons, puis dans les locaux pénitentiaires de la caserne, les condamnés passent, dans d'affreuses tortures morales, leurs derniers jours.

Le 3 mai, on leur apprend qu'ils seront exécutés le lendemain. Ils répondent par un cri de défi: "Vive la France" qui va cuirasser leurs derniers instants, contre l'horreur de leur situation.

Ils sont transférés le soir, au bâtiment F de la caserne Joyeuse où on les autorise à recevoir quelques visites, puis ils emploient leurs dernières heures à écrire à leurs parents, des lettres où ils montrent une magnifique et sublime grandeur d'âme.

L'aube les éveille dans le réfectoire où ils ont été enfermés et ils reçoivent la communion des mains de l'abbé BLAUGY, assisté de M. Jean WILLEMIN.

A l'heure fixée les pelotons viennent prendre les condamnés. Il leur faut subir le long calvaire de la traversée des casernes où les jeunes prisonniers civils et hommes de colonnes enfermés dans les bâtiments, suivent un douloureux silence, leur émouvant passage. Il faut porter DEBRUXELLES, paralytique, dans la traversée des remparts où aura lieu l'exécution.

Au pied d'une muraille, trois poteaux sont préparés. Les hommes y sont adossés. Un commandement! Une salve des trois pelotons!

Les victimes ont donné leur vie au pays...

Hommage et réparation

Les corps ont été ramassés par les jeunes prisonniers civils saint-quentinois et inhumés au cimetière du Centre car les Allemands interdirent le transfert à Colleret.

Il fallut attendre le 21 novembre 1920, pour que le vœu des suppliciés fût comblé, celui de reposer au petit cimetière de Colletet.

Il y eut une magnifique et imposante cérémonie. La levée du corps fut faite en présence des notabilités et sociétés de Maubeuge.

Un cortège d'honneur accompagne les corps au passage des communes de Rousies, Ferrière-la-Grande, Cerfontaine et à Colletet, toute la population suivit l'inhumation définitive des victimes.

Des discours célébrèrent leur héroïsme et leur fin édifiante et un poème de Vital DANIEL exalta leur sacrifice:

"Gloire, honneur à vous trois héros de Colletet

Emportez avec vous notre éternel regret

Dans l'intervalle, on avait cherché les origines des accusations ou dénonciations qui répandirent la terreur sur Colletet et pour une part causèrent la mort de HOUSSIN et des trois fusillés. Un conseil de guerre jugea un habitant du pays condamné pour intelligences avec l'ennemi, à 20 ans de détention.

La fleur du souvenir

Les noms des héros de Colletet, ont été gravés pour la prospérité, sur le Monument aux Morts de la petite bourgade. Vingt ans ont passé!...

Leur souvenir est gravé profondément aussi dans les cœurs des habitants et, malgré le temps, personne n'a oublié...

Marthe GEHIN, devenue depuis Mme CADOREL, elle aussi, revit toujours avec émotion, les instants de la tragédie. Condamnée à mort, puis aux travaux forcés, elle fut transférée à la prison de Mons et à Namur où l'armistice la sauva. Onze mois de prison. La mort d'un frère aimé. Ce sont des choses dont elle se souviendra toujours et dont l'évocation amène des larmes aux yeux de l'ancienne condamnée à mort, trop modeste pour avoir jamais sollicité aucune distinction.

La fleur du Souvenir est vivace à Colletet. En ce vingtième anniversaire, beaucoup se souviendront des heures douloureuses de 1918: de la tristement célèbre "affaire des pigeons" et du martyre de quelques-uns de ses habitants.

JEAN HENRY

GEHIN Marcel, né le 24/07/1896 à Colletet, demeurant 86 route nationale à Colletet.

Monteur à Baume-Marpent.

Condamné à mort pour espionnage par le conseil de guerre allemand de Maubeuge le 19/04/1918, et fusillé à Maubeuge le 04/05/1918.

Croix de guerre avec palme. Citation du Maréchal Pétain du 09/07/1919. Chevalier de la légion d'honneur à titre posthume par décret du 26/03/1924.

NICOLAS Jules Léon Ghislain, né le 12/04/1885 à Colletet, y demeurant

Magasinier à l'usine Legrand-Vautier à Rousies.

Participa à Colletet à l'envoi de renseignements sur l'ennemi à l'armée Française par pigeon voyageur.

Arrêté le 24/01/1918 pour espionnage, condamné à mort le 19/04/1918, et fusillé à Maubeuge le 04/05/1918.

Cité à l'ordre de l'armée le 09/07/1919

Chevalier de la légion d'honneur à titre posthume par décret du 26/03/1924.

DEBRUXELLES Eugène Amand Joseph, né le 11/02/1871 à Blicquy (Belgique), nationalité belge.

Journalier demeurant à Colletet.

Dispensé du service militaire en Belgique, ayant tiré un bon numéro.

A participé à l'envoi aux armées alliées par pigeon voyageur déposé par avion de renseignements d'ordre militaire. Fut arrêté le 20/02/1918 pour espionnage, condamné à mort le 19/04/1918.

A la suite de mauvais traitements subis en prison à Maubeuge, était devenu paralysé des deux bras.

Croix de guerre avec palme. Citation du Maréchal Pétain du 09/07/1919. Chevalier de la légion d'honneur à titre posthume par décret du 26/03/1924.

Le quatrième n'a pas été fusillé; il mérite néanmoins d'être cité dans ce document

HOUSSIN Julien, né le 19/06/1859 à Papeux (02), gérant, conseiller municipal de Colletet. Arrêté pour espionnage (envoi de renseignements sur l'ennemi à l'armée française par pigeon voyageur), et après un premier interrogatoire musclé, ne se sentant pas la force d'en subir un second, se pendit dans sa cellule le 17/03/1918.



Plaque commémorative, église de Colletet

LES SOLDATS MORTS DANS L'EFFONDREMENT DU FORT DES SARTS

Le 4 septembre 1914

(d'après G DUBUT)

Le 7 février 1916: les corps de 16 soldats français ont été retirés des décombres du fort de Sars où ils avaient été ensevelis sous la voûte d'un couloir. Ils ont été inhumés hier dimanche à 2h de l'après-midi, à Mairieux, escortés d'une foule serrée et qui voit dans ces manifestations, plus que l'hommage rendu aux morts : une protestation contre l'envahisseur. Le service funèbre a été célébré par M. l'abbé Bernard, curé d'Ellesmes, qui fut prisonnier en Allemagne. M. Delplanche, faisant fonction de maire et quelques conseillers municipaux ont conduit le deuil.

LEMAIRE François Henri
ACQUART Jean-Baptiste

Weppes

MATHY Emery Auguste

DURIN Jules

CONTENSAUX Léon

DELVALLEE Florimond

LEFEBVRE Louis Jean Baptiste

PIC François

BRASSEUR Désiré

HAPPE Cyrille Désiré JB

COURTRY Jean-Baptiste

DORNY Victor Florimond

GUILLAIN Adrien

BELOT Germain JB

RENARD Isaïe

DELEFOSSE Boniface

soldat au 4e RIT, né le 18/09/1874 à Villers Outréaux
canonnier au 1e RAP, né le 26/07/1874 à Fourmes en

soldat au 4e RIT, né le 14/09/1870 à Maubeuge (+03/09)

soldat au 4e RIT, né le 01/09/1876 à Gomegnies

soldat au 4e RIT, né le 14/04/1878 à Potelle

soldat au 4e RIT, né le 13/09/1877 à Obies

soldat au 1e RAP, né le 25/06/1874 à Fournes en Weppes

soldat au 4e RIT, né le 18/04/1874 à Walincourt

soldat au 4e RIT, né le 23/01/1877 à Gommegnies

soldat au 4e RIT, né le 11/08/1881 à Beauvois

canonnier servant au 1e RAP, né le 07/04/1875 à Vervicq

sergent major au 4e RIT, né le 03/08/1877 à Fourmies

soldat au 4e RIT, né le 17/11/1874 à Caudry

soldat au 4e RIT, né le 08/12/1878 à Gommegnies

soldat au 1e RAP, né le 28/12/1876 à Seclin

Une cérémonie semblable eut lieu dimanche 13 février pour l'inhumation de neuf soldats retrouvés dans les ruines du fort. Voici les noms de ceux qui furent reconnus :

CARLOT Constant JB

GILLOT Charles

VANSTOFLEGATTE Paul Julien

DELCROIX Léon

soldat au 84e RI, né le 10/02/1878 à Bellignies

soldat au 4e RIT, né le 11/02/1876 à Villereau

soldat au 1e RAP, né le 30/03/1874 à Lincelles

soldat au 4e RIT, né le 29/09/1879 à La Longueville

Les travaux de déblaiement ont été repris le 11 avril 1916 et dix corps sortis des éboulements ont été inhumés, avec le cérémonial habituel, dimanche 16 avril. Voici les noms de ceux qu'on a pu identifier :

DECEUNINCK Florent

DHAEZE Paulin René

GROSFILS Paul Camille

CARPENTIER Emile

DESMULLER Louis

CORRION Gaston

soldat au 1e RAP, né le 31/03/1875 à Marcq en Baroeul

soldat au 4e RIT, né le 12/08/1876 à Feignies

soldat au 151e RAP, né le 30/11/1881 à Beugnies

soldat au 1e RAP, né le 21/07/1875 à Attiches

Les funérailles de sept autres soldats auront lieu quelques jours plus tard, dont:

DERUELLE Désiré François

MOITY Jules

HOUDINET Maurice

DASCOTTE François

caporal au 4e RIT, né le 17/04/1878 à Saint Aubert

soldat au 4e RIT, né le 21/04/1878 à Neuville

soldat au 4e RIT, né le 28/09/1877 à Cousolre

soldat au 4e RIT, né le 01/03/1874 à Marez

Le 23 avril 1916 (Pâques), funérailles solennelles, à Feignies, du sergent-fourrier du 4e RIT **Désiré Charles PRONIER** (né le 07/02/1876 à Ferrière la Grande), employé avant la guerre à l'usine "Les Aciers". En septembre 1914, blessé par un obus, il avait été mis à l'abris dans le fort des Sarts où il fut tué quelques instants après. Quand on l'exhuma dernièrement, il était encore sur une civière, ayant à ses côtés les cadavres d'un caporal du génie inconnu et du soldat Désiré Deruelle qui lui donnaient probablement des soins au moment de l'effondrement du fort.

LES SOLDATS MORTS DANS L'EFFONDREMENT DU FORT DE CERFONTAINE

Le 4 septembre 1914

(d'après G DUBUT)

Le 14 août 1916, funérailles à Cerfontaine de 12 soldats retirés des décombres du fort. Ces cérémonies émeuvent profondément la population qui, par son empressement et son recueillement, les transforme en véritables manifestations de patriotisme. Tous les villages voisins assistaient aux obsèques: des sociétés de jeunes gens, bannières en tête, des groupes de jeunes filles et d'enfants, les bras chargés de bouquets. Au son grêle de la cloche, le cortège s'est formé devant la très vieille église, trop petite pour une telle affluence; il s'est dirigé vers le croisement du fort et d'Ostergnies où attendaient les rustiques chariots couverts de fleurs et de feuillages portant les cercueils. Le deuil était conduit par M. Durand, maire, entouré des membres du conseil municipal, et l'office fut célébré par M. l'abbé Legrand, curé de Ferrière la Grande. Puis les bières furent déposées dans la tranchée creusée au pied de l'église, tranchée qui restera ouverte en attendant les autres victimes que l'on continue à chercher.

DEBORGHER Achile Céleste

HOTIER Alfred Louis

WIEME Joseph Jean

CASTRE Gaston Louis

ROETIG Léon

VANDENBERGHE Emile

VANMEENEN Alfred

CASTEL Auguste

DELATTRE Albert Alexandre

LOISON Arsène

PARENT Alphonse

NIVESSE Jean-Baptiste

soldat au 1e RIT, né le 04/01/1878 à Tourcoing

soldat au 1e RIT, né le 05/02/1878 à Wattignies

soldat au 1e RIT, né le 30/03/1878 à Roubaix

soldat au 1e RIT, né le 08/03/1878 à Dunkerque

caporal au 1e RIT, né le 19/06/1878 à Menen (B)

soldat au 1e RIT, né le 27/09/1878 à Wattrelos

soldat au 1e RIT, né le 06/09/1878 à Wattrelos

soldat au 1e RIT, né le 29/05/1877 à Lomme

soldat au 1e RIT, né le 09/08/1879 à Paris

soldat au 1e RIT, né le 14/09/1878 à Wavrin

soldat au 1e RIT, né le 08/04/1878 à Croix

soldat au 1e RIT, né le 09/08/1879 à Fretin

Le 20/08/1916

MOYART Louis Jb Charles Alfred
Péville

PARENT Jules-Robert

DELECOURT Louis

ARMAND Joseph

ROOSEBOOM François Gérard

TIRLAND Louis

TABOURIN Alfred

CHARLES Albert

DENS Henri

ROAN Charles

Deux inconnus

soldat au 1e RIT, né le 05/07/1879 à Camphin En

caporal au 1e RIT, né le 04/05/1879 à Tourcoing

soldat au 1e RIT, né le 23/12/1878 à Bourghelle

soldat au 1e RIT, né le 03/02/1878 à Roubaix

soldat au 1e RIT, né le 30/09/1878 à Gondecourt

caporal au 1e RIT, né le 04/08/1877 à Boulogne/Mer

soldat au 1e RIT, né le 21/09/187 à Roubaix

soldat au 1e RIT, né le 02/07/1878 à Roubaix

le 27/08/1916

BRICE Arthur Edouard

CUVELIER Albert François

VANDOORSSELAERE Léon Charles

SLOSSE Germain-Sylvain

DUPONCHEEL Louis Henri François

AELVOET Louis Victor

DEMUYNCK Charles

VANEHUIN Auguste

RAMOND Charles

FAUVARQUE Edouard

Deux inconnus

soldat au 1e RIT, né le 10/04/1876 à Lille

sergent au 1e RIT, né le 14/09/1879 à Roubaix

soldat au 1e RIT, né le 11/10/1879 à Roubaix

soldat au 1e RIT, né le 22/02/1878 à Langemarck (B)

soldat au 1e RIT, né le 30/12/1877 à Tourcoing

soldat au 1e RIT, né le 22/01/1878 à Roubaix

soldat au 1e RIT, né le 25/11/1878 à Haubourdin

soldat au 1e RIT, né le 25/09/1879 à Fretin

soldat au 1e RIT, né le 05/03/1879 à Leers

Le 03/09/1916

VYLE Emile

soldat au 1e RIT, né le 28/01/1879 à Halluin

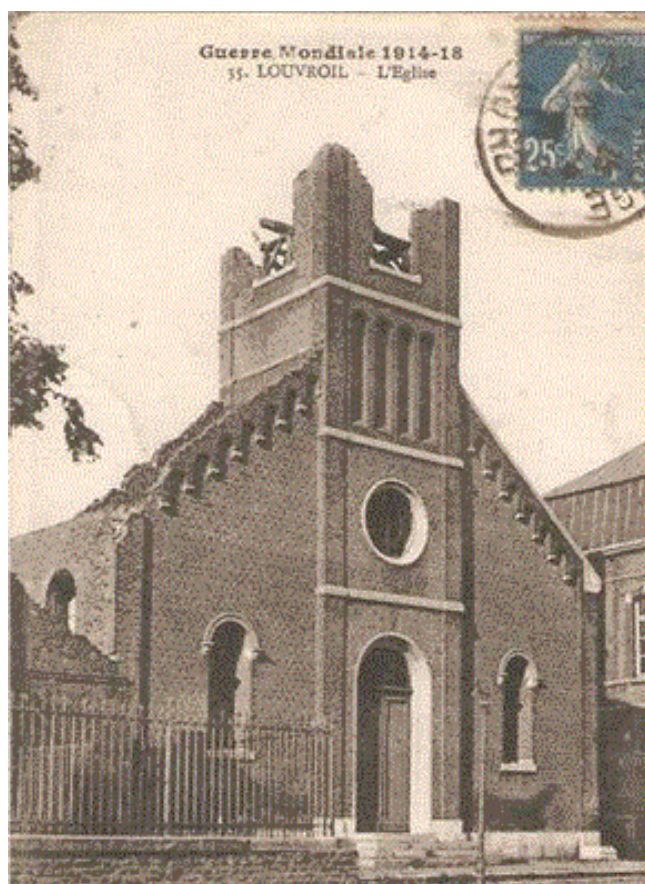
LA VIE A MAUBEUGE PENDANT LA GUERRE

Récit de Paul DEFONTAINE, député du Nord, dans « Le nord de la France sous le joug allemand (d'après des témoignages authentiques) : 1914-1918 / Maurice Thiéry (1919)

M. Paul Defontaine, député d'Avesnes, arrivé à Evian le 16 janvier 1917 avec un convoi de rapatriés, par les récits desquels on a pu connaître la vie dans les pays occupés par les allemands, a raconté une partie de ce qui s'est passé à Maubeuge depuis le mois d'août 1914.

— Au début de la guerre, raconta l'honorable député, mort depuis son retour, j'étais à Maubeuge avec les miens. Ils ne voulurent jamais quitter la ville. On était si sûr du triomphe ! Nous restâmes.

Ma maison était située à Louvroil, le faubourg de Maubeuge où se trouve l'hôpital auquel j'étais attaché en ma qualité de médecin. Louvroil fut pulvérisée. Maubeuge proprement dit souffrit moins. J'ai su depuis par un officier ennemi la raison de cette tactique. Maubeuge est tout à fait dépourvue de clocher.



L'église de Louvroil après le bombardement

L'église de Louvroil en possédait un, visible de fort loin, et c'est un principe pour les allemands de viser d'abord les églises. L'effet produit est toujours excellent.

Il faut dire que dans cette première quinzaine de septembre, après la capitulation, les boches ne firent pas trop de mal en ville. En revanche, ils commirent les plus abominables forfaits dans deux villages voisins, à Recquignies et à Beaufort.

Le 10 septembre 1914, un gouverneur civil s'installait à Maubeuge. C'était un bavaïrois, le baron von Binzer. Il administra la ville jusqu'en octobre 1916. A cette date, après l'offensive de la Somme et le recul alle-

mand qui suivit, Maubeuge est devenue place d'étapes. Tous les fonctionnaires civils ont été remplacés par des officiers.

Le premier acte des occupants fut d'opérer chez tous les habitants une exacte perquisition. Après quoi, ils déménagèrent les pendules. C'est la loi essentielle de leur droit des gens.

Je dois reconnaître qu'alors nous ne souffrîmes pas trop de la faim. Dès le début, le grand comité hispano-américain, qui siégeait à Bruxelles, nous ravitailla avec un zèle et une générosité au-dessus de tout éloge.

Sur vingt-deux mille habitants que comptait Maubeuge avant la guerre, il en restait douze mille environ. Depuis l'offensive de la Somme, les vivres, qui étaient déjà très rares et très chers, devinrent introuvables et augmentèrent dans des proportions telles que, seuls, les gens très riches, pouvaient s'en procurer.

Et les gens très riches à Maubeuge, on les comptait. De sept francs le kilo, le café était passé à dix francs. La viande valait quatre francs la livre. Il fut depuis interdit d'abattre. Il était alloué à chaque habitant cinquante grammes par semaine. Les allemands exerçaient dans les fermes une surveillance minutieuse et réquisitionnaient tout sur place. Ils avaient à la ville, de même qu'à la campagne, une police secrète à laquelle rien n'échappait. Le bétail était parqué, catalogué, marqué d'une estampille que nul ne se serait avisé d'enlever. Les vaches laitières étaient l'objet d'attentions particulières. On leur avait mis des boucles d'oreille en zinc portant un numéro d'ordre. Depuis longtemps, le vin n'existait plus. Toutes les caves étaient vidées. On buvait de l'eau et de la bière qu'ils faisaient venir d'Allemagne ou qu'ils fabriquaient dans les brasseries de la région. Le pain noir et grossier était vendu dans une proportion de cent grammes par jour pour une personne.

C'est dans les conditions suivantes que les départs s'accomplissaient : les ouvriers étaient classés en deux catégories, ceux qui travaillaient de bonne volonté et les autres, ceux qui travaillaient de force, car l'autorité allemande n'admettait pas qu'un homme valide, n'ayant pas dépassé la soixantaine, restât inoccupé. En conséquence, la méthode qu'ils employaient était la même qu'en Belgique. Tout récalcitrant était arraché de son foyer, enrôlé dans des équipes que l'on envoyait au loin et que l'on employait à des travaux de terrassement. Ils étaient payés à raison de trente-cinq centimes pour une heure, et la schlague quand ils faisaient montre de paresse ou de mauvaise volonté. Aux dociles, on attribuait six francs par jour. Ils faisaient des obus pour l'ennemi. Il ne convient pas de les blâmer : ils avaient femme et enfants. Il ne faut blâmer personne. Quoi qu'ils fassent, les malheureux, qui, depuis deux années, subissaient la domination allemande, et qui, sans se lasser jamais, gardaient au cœur l'amour de leur patrie, sont dignes de toute notre pitié, de toute notre admiration.

Pour pouvoir partir, il fallait être âgé de plus de

soixante ans, malade ou infirme, c'est-à-dire être considéré comme bouche inutile, comme une charge, un animal incapable de rendement. Les femmes devaient justifier d'un enfant de moins de quinze ans, être indigentes ou malades.

La demande faite à la mairie, on attendait. Un médecin allemand vous visitait. De lui dépendait votre sort. Après une nouvelle attente, on recevait une fiche : Avis favorable. Vous étiez autorisé à faire vos préparatifs de départ — ce qui ne voulait pas dire que vous partiriez sûrement. Ah ces heures qui précèdent l'Heure, la seule qui compte à présent ! On interroge les horloges ! Cent fois on tire sa montre. Comme les aiguilles avancent lentement ! On ne dort plus. On ne mange plus. On tourne sur place. On va, on vient. On rit, on pleure. On oublie tout, les humiliations, les ruines, les souffrances, tout, tout ! On se sent plein d'espérances et d'angoisses. S'il y avait contre ordre ! Cela s'est déjà vu.

Enfin, l'Heure bénie sonnait ! On allait pouvoir quitter ce bagne, mais on le quittait, comme des forçats, entre une haie de gendarmes, un numéro d'ordre sur la poitrine. C'est dans cet humiliant appareil que nous avons dû traverser la ville où les habitants avaient ordre de ne pas paraître dans les rues, de tenir même leurs fenêtres closes afin de ne pouvoir échanger avec les voyageurs un mot, un baiser, un simple signe d'adieu.

Et les vieux, les jeunes, les femmes, les petits se retrouvent à la gare — pauvre troupeau humain, docile, craintif, qui regarde le train. C'est bien pour eux qu'il est là, pour eux qu'il fume. Des sortes de gardes-chiourmes, mi-civils, mi-militaires, affectent de jouer aux bons enfants. Avec des sourires qui sont autant de grimaces, ils tâtent les poches, glissent sur les doublures leurs doigts boudinés.

— Vous n'emportez rien de défendu ? Bien sûr ! Gare, si en cours de route je découvre quelque chose !... Je fais revenir tout le monde !...

Il est permis d'emporter trois cents francs d'argent français et des bons communaux de vingt, dix, cinq, deux et un franc, qui seront remboursés à partir du huitième mois après la conclusion de la paix. Les valeurs nominatives sont également tolérées à condition de les confier au chef de la troupe, lequel vous les restituera à la fin du trajet. En poche, pour les frais de route, dix francs doivent suffire. Le surplus est tout simplement confisqué. Les lettres, les imprimés, en général tout ce qui est écrit, sont rigoureusement interdits.

La visite est terminée. Il est six heures et demie et la nuit depuis longtemps est venue.

— Allons ! en route, et vite !..,

Aussitôt, dans les wagons, pêle-mêle, les réfugiés s'entassent. Un coup de sifflet. Le train démarre dans la plainte des essieux qui grincent. Du cœur, les larmes montent aux yeux, La pensée attendrie de tous ces pauvres gens va vers ceux qui restent, vers ceux qui étaient là, debout, derrière les auvents de leurs fenêtres, de tous ces compagnons d'infortune qui les ont vus passer sans pouvoir leur dire adieu. Car, par ordre, dans le but d'éviter des manifestations, quelles qu'elles soient, il leur a fallu clore leurs demeures et garder le silence. Et si, des persiennes fermées, un bruit monte, c'est celui d'un sanglot !

A la vitre de chacun des wagons, il y a une pancarte. On y lit : « Il est permis de se ravitailler aux buffets ».

Le train roule dans un noir d'enfer. Quelqu'un note :

« Nous sommes partis le dimanche 14, à six heures du soir. Quand arrivera-t-on ?... Oui, quand ? » On fait des suppositions. Personne ne sait. Le sommeil a raison des plus curieux et des plus bavards.

Une aube indécise éclaire à peine les vitres embuées des compartiments que déjà tout le monde est debout. Les enfants piaillent : ils ont faim. Les hommes aussi ont faim et les femmes également. On attend. Les plus résolus s'informent. Il n'y a pas de wagon-restaurant, pas de cuisine, rien ! Alors ?

Aux champs, d'autres champs succèdent. La pluie qui tombe voile les lointains. Toutes ces étendues sont d'une tristesse infinie. Va-t-on manger enfin ? On attend toujours. Vers onze heures, un court arrêt. Des hommes passent portant des seaux. Et à tous ces affamés on donne une gamelle — une gamelle de riz ! Est-ce possible ? Bien sûr, ce n'est pas tout. Et on attend encore ! Déjà le jour décline. Autre arrêt, chacun a la même pensée : le buffet, parbleu ! N'est-ce pas permis ? Il y a bien un buffet, mais il est fermé. Seconde gamelle. Elle contient des nouilles. Si seulement elles étaient au beurre ! C'est le dîner !

Tous ces hommes, toutes ces femmes eurent faim, atrocement faim. Le docteur Defontaine tout en premier se sentit pris de vertige. Il se demanda s'il n'allait pas devenir fou. Sérieusement, il songea à couper un morceau de sa banquette pour apaiser la brûlure de son estomac. Et il l'aurait fait si le train n'était entré en Suisse...

— Mais, ajoute-t-il, à quoi bon insister sur ces dernières misères ? Nous goûtâmes le charme et le réconfort de l'hospitalité suisse ; maintenant nous voici en douce France. Tous nous ne songeons plus qu'à travailler pour cette unique patrie.



UN DROIT ANCIEN: LA VAINÉ PÂTURE, LA PAISSON COMMUNE OU LE PARCOURS

La propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue. Elle exclut tout droit pour qui que ce soit de jouir des fruits de la terre d'autrui.

Il y avait cependant une exception pour la vaine pâture ou le parcours, qui persista à Rousies jusqu'à la fin du 19^e siècle.

La vaine pâture prenait le nom de parcours quand elle était exercée par les habitants d'une autre commune.

Elle permet aux habitants de Rousies, et aux propriétaires forains (demeurant hors de la commune) de faire pâturer leurs animaux sur les prairies de la "Vaqueresse" et de la "prairie devant Assevent", après la première herbe levée (les premiers foin coupés et enlevés). Après 1791, seules les parcelles non closes sont soumises à ce droit.

La Vaqueresse est le territoire compris entre la Sambre, la Solre et l'avenue Liemans. La prairie de devant Assevent est une bande de terre bordée par la Sambre, la Solre, le territoire de Recquignies, et la Narbonnière. L'ensemble de la vaine pâture occupe encore un espace de 60 hectares lors du recensement de 1847, sur les 92 mentionnés dans le cartulaire de 1608.

Elle vient de la coutume du Hainaut, d'un usage immémorial (une délibération du conseil municipal daté du 12 septembre 1821 indique « depuis plus de 3 à 400 ans »); le cartulaire de Rousies du 6 juillet 1608 nous rappelle ce droit et donne le règlement datant de juillet 1571:

Commodités et aisements des manans du dit Rosies:

« Tous manans du dit Rosies peuvent faire aller champier de nuit et de jour quelconques bestiaux qu'ils ont à eux appartenant sur une prairie appelée la vacqueresse, sitôt que la première dépouille de foin est emportée ou bien laisser croître le waim et le vendre au profit du village. Comme les précédents suivant qu'ils trouvent convenir.

Contenant la dite prairie XXXII bonniers (soit 96 journées ou 45 hectares) enclos de la rivière de Solre sans que les étrangers tant des villages voisins que passagers y puissent en aucune manière faire champier leurs bestiaux à peine d'amende au profit de son Excellence, que ses officiers pourraient dresser. »

Autres près communs après la première dépouille emportée

« La prairie devant le château d'Assevent de long la rivière de Sambre contenant environ cent journées (soit 47 hectares). »

Règlement donné par feu son Excellence pour le dit champiage

« Tous manans du dit Rosies pourront avoir et tenir six vingt (soit 120) bêtes blanches (moutons) et les faire paître sur les aisements et terroirs de la ville, les laboureurs à deux charrues sept vingt (soit 140) et le fermier de la dîme soixante bêtes d'avantage (soit 200), à cause de sa ferme, mais pas plus, sous peine de confiscation du bétail excédentaire, assortie d'une amende de quatre livres tournois à répartir de la manière suivante: un quart au Roy, un autre quart au seigneur, autant à la ville et un quart au dénonciateur.

Chaque bête devra, huit jours après avoir été achetée, être marquée à l'oreille par un préposé qui recevra le salaire d'un denier par bête marquée, sous peine d'amende.

Les bêtes ne pourront être menées sur les champs que douze heures après le charriage et le transport des récoltes. Par ce moyen sera conservé le reste du grain demeuré en terre pour la consommation et mission des pauvres gens, auxquels néanmoins est interdit d'aller moissonner aux camps de labour.

Le fumier devra être laissé sur place ou repris en payant la valeur.

Les vachers, bergers et porchers ou autres gardes des bêtes ne devront porter ou avoir aux champs d'hachette ou autre outil tranchant autre que leurs couteaux.

Il est interdit de mettre les bêtes sur les terres non labourées.

Ce règlement a été agréé pour être inviolablement suivi sous peine d'amende, par Monsieur Noircarmes, grand bailli du pays de Hainaut à Mons, en juillet 1571 ».

Ce droit semble avoir été conservé après le rattachement de Rousies à la prévôté de Maubeuge en 1704, et modifiée par la loi du 6 octobre 1791:

art 3: le droit de vaine pâture dans une paroisse, ne pourra exister que dans les lieux où il est fondé sur un titre particulier, ou autorisé par la loi ou par un usage local immémorial.

art 4: le droit de clore ses héritages résulte essentiellement de celui du droit de propriété. L'assemblée nationale abroge toutes les lois et coutumes qui peuvent contrarier ce droit.

art 5: les propriétés closes ne pourront pas être assujetties au droit de vaine pâture.

art 13: la quantité de bétail, proportionnellement à l'étendue du terrain, sera fixée dans chaque paroisse, à tant de bêtes par arpent, d'après les règlements et usages locaux; et à défaut de documents, il y sera pourvu par le conseil général de la commune.

art 14: néanmoins, tout chef de famille domicilié, qui ne serait ni propriétaire ni fermier d'aucun des terrains sujets au parcours, et le propriétaire ou fermier, pourront mettre jusqu'à 6 bêtes à laine et une vache avec son veau.

art 15: les propriétaires ou fermiers exploitant des terres sujettes au parcours, mais non domiciliés dans la paroisse, pourront pour eux-mêmes faire paître une quantité de bêtes proportionnées à l'étendue de leur exploitation.

art 16: quand un propriétaire aura clos une partie de sa propriété, le nombre de têtes de bétail qu'il pourra continuer à envoyer sur les terres particulières des habitants de la communauté sera restreinte proportionnellement, suivant les dispositions de l'art 13.

Une délibération des habitants de Rousies reçue en préfecture le 1^{er} prairial an 2, demande qu'ils soient autorisés à laisser en pâturage et pour jouir en commun des biens communaux de cette commune.

L'article 13 permet aux municipalités de réglementer la vaine pâture. Ce qui fut fait à diverses occasions.

Arrêté du 13 Mai 1820:

Le règlement de l'ancien régime imposait le marquage des bêtes. Depuis la loi de 1791, certains habitants font pâturer le bétail de leurs parents ou amis, augmentant ainsi le nombre d'animaux. Et comme les prairies peuvent être closes, sortant ainsi du pâturage commun, la surface de champage diminue.

« Le conseil municipal de la commune de Rousies assemblé en nombre compétant en sa séance ordinaire sur le nombre de bétail que chaque habitant de cette commune a le droit de faire paître sur les prairies non closes après la première herbe levée, et sur les vaines pâtures en conformité de la loi du 28 7bre et 6 8bre 1791 sur la police rurale.

Considérant qu'une partie des habitants forme des clôtures avec leurs prairies et qu'il est urgent de prendre des mesures afin de restreindre le nombre des bétails qui devront faire paître sur les prairies et vaine pâture par troupeau commun ou séparé, en conformité avec l'article 16 des dites lois, et propor-

tionnellement au terrain qui leur reste libre et suivant les dispositions de l'article 13. Considérant enfin qu'une autre partie des habitants depuis quelques années se permettent de prendre des bestiaux de leurs parents ou amis des communes voisines, et les introduisent paître sur nos prairies et vaine pâture, moyennant une rétribution, et que cette conduite aux mépris des lois et règlements doit être réprimée. A vous délibèrent et délibérons que le nombre de bestiaux, chevaux, poulains, bœuf, vache et veau, est fixé à deux têtes de bétail par hectare des prairies non closes dont chaque habitant jouit sur les dites prairies appelées Vacqueresse et prairie devant Assevent, sans pouvoir concéder ce droit à un autre, et à l'exclusion de tout étranger. toutefois l'habitant qui n'a aucune propriété ni bien à ferme a le droit de faire paître sur lesdites prairies une vache et son veau ainsi que sur les vaine pâture six bêtes à laine. Les propriétaires ne pourront faire paître que quatre moutons ou brebis par hectare ».

Plainte contre les habitants d'Assevent

délibération du 19/09/1821: *« le maire de la commune de Rousies a l'honneur de vous exposer que les habitants seuls ont depuis un temps immémorial le droit de faire paître leur bestiaux sur les prés non clos et après l'enlèvement de la première herbe.*

Des habitants d'Assevent, sous le prétexte qu'ils sont propriétaires fonciers de quelques parties de ces prés assujettis au parcours ont amené leurs bestiaux sur le territoire de Rousies.

Des procès verbaux ont été rédigés, des jugements ont été rendus par Monsieur le Juge de Paix de Maubeuge comme juge de police; un surtout condamne un nommé Philippe Brasseur à trois francs d'amende et aux frais.

Mais ce jugement ne statuant rien pour l'avenir et ne consacrant pas le principe du droit acquis à la commune par une possession immémoriale, ils ont appel interjeté à la requête de l'exposant dûment autorisé par la délibération du conseil de préfecture du six février 1820.

Que lorsque la cause fut pour être plaidée en appel on reconnut le non fondé de l'appel dans la disposition de l'article 172 du code d'instruction criminelle qui ne permet d'attaquer par la voie d'appel que les jugements qui outre des dépens prononcent une condamnation de cinq francs.

Qu'une nouvelle demande doit être intentée devant les tribunaux civils, pour être maintenus dans la jouissance de ce droit de parcours, à cet effet l'exposant à son très humble recours à vous.

Monsieur le Préfet, afin qu'il vous plaise l'autoriser à attirer en justice les sieurs Philippe Brasseur, Eu-

gène Mousin, Nicolas Dainé et la dame Marie Joseph Bertaux veuve Labbé, d'Assevent pour avoir introduit leurs bestiaux sur des prairies à eux appartenant à la vérité au terroir de Rousies, mais au préjudice des habitants de cette dernière commune.

Le jugement de Douai le 5 juin 1824 condamne les propriétaires d'Assevent à une amende, les frais de justice devant être acquittés moitié par la commune. Un compte de 1832 indique une dépense de 1236 francs pour les sommes empruntées et les frais, pour les deux procès.

En 1824, il a été décidé de vendre la seconde herbe par adjudication des parcelles. Le 23 septembre 1826, une délibération indique que le problème n'est pas résolu, deux habitants d'Assevent faisant paître plus de bêtes qu'autorisé, et certaines sur des parcelles adjudgées à des habitants de Rousies. La commune fait citer plusieurs fois les récalcitrants devant le juge de paix, qui se dit incompetent à juger. Sans solution, les adjudicateurs se retournent contre la commune. Le maire écrit au préfet: « *Le conseil municipal de Rousies regarde avec raison cette demande, comme fondée, mais ils trouvent fort dur de voir anéantir en totalité du droit de paisson qu'avaient les habitants, et le maire, en annonçant que les deux communes d'Assevent et de Rousies se trouvent au moment de vider leurs différents par la force, manifeste l'intention de donner sa démission.* »

L'adjudication de 1826, pour la prairie de devant Assevent rapporte 207 francs, pour une superficie de 12ha84 sur 24 parcelles. Les frais de justice contre Dainez et Mousain s'élèvent à 31,15 francs.

Rapport du garde champêtre:

L'an dix huit cent vingt six le trente septembre je soussigné Joseph Devaux garde champêtre de la commune de Rousies, y demeurant, ayant serment en justice, rapporte et certifie à la requête de Monsieur le maire du village de Rousies, agissant dans l'intérêt de l'ordre public, que ce jourd'hui vers six heures du matin, j'ai trouvé en faisant ma tournée ordinaire, la fille de la veuve du sieur Xavier Mousain propriétaire à Assevent, Hélène Petit fille de François, servante chez Nicolas Dainez, cultivateur à Assevent, et la fille de Nicolas Mousseux, ouvrier à Assevent, qui gardaient et faisaient paître dix-neufs bêtes à cornes sur la prairie dite vis à vis Assevent située au territoire de Rousies, tenant à la Sambre, au culot du Solre, à la prairie de Recquignies et aux terres. Que m'étant approché de la fille Mousseux elle m'a dit sur interpellation que quatre de ses bêtes qui sont des vaches et deux génisses, appartenaient à Rose Joffroy veuve du sieur Xavier Mousain, quatre vaches à Nicolas Dainez, une vache deux veaux à Eugène Mousain, deux vaches à Jean Joseph Quinzin, une au sieur Mousseux son père, une à Cerisier, charpentier,

tous demeurant Assevent, qu'au moment où je m'informais du nom des propriétaires de deux autres, les filles Mousain et Petit se sont approchées et ont dit à la fille Mousseux de se taire, à la suite de quoi elle a refusé de me nommer le propriétaire des deux dernières bêtes.

En foi de quoi j'ai rédigé le présent pour servir à ce que de droit, sur l'ordre du maire. A Rousies le dit jour à neuf heures.

Signé et validé par François Lagorce, juge de paix du canton de Maubeuge.

Lettre du maire au sous préfet, démission

Le 16/10/1826 — « *Je viens vous prier au nom de l'humanité, d'avoir la bonté de consulter les pièces le plus tôt possible, si toutefois vous ne l'avez déjà fait, celles que je vous ai mis en main le 7 du courant, et de renvoyer s'il vous plait des réponses le plus tôt qu'il vous sera possible, afin de savoir en quoi s'en tenir. Je dis au nom de l'humanité car il y a ceux qui disent que nous n'avons pas beaucoup de courage de ne pas expulser toutes ces vaches et ceux qui les gardent dans la Sambre, ainsi ils ne seraient plus si zélés d'y revenir; pour ma part si on ne peut les empêcher de venir faire paître sur notre territoire vingt à vingt-deux bêtes à cornes, attendu que le jugement du tribunal d'Avesnes ne leur permet que d'en mettre quatre ou cinq, je suis bien d'avis de me présenter vers vous Monsieur le Vicomte pour obtenir ma démission, en vous priant de me faire remplacer par un habitant qui sera peut-être plus rempli de moyens que moi, car je pense que c'est la seule commune de l'arrondissement, et même je crois du département, qui est traitée de cette manière; car si c'était comme cela, il n'y aurait besoin de garde champêtre, si les territoires ne sont plus respectés, je dis respecté car il y a dans le nombre qui ne jouissent d'aucune propriété sur notre commune, et qui en introduisent cinq ou six, que d'après cela il semble aux habitants que c'est bientôt de ma faute que le délit a lieu, mais moi, en me conformant aux lois et règlement et aux avis que vous me faites l'honneur de me donner au besoin, je crois que je n'en peut plus faire d'avantage, entendu que je me fais en attente de votre réponse.* »

La réponse n'est pas connue, mais Maurice Jaumain restera maire. Les habitants d'Assevent ont accepté un cantonnement (cf une délibération de 1840).

En 1829, l'ouverture de la vaine pâture est reportée du 1 au 10 août, car la première herbe n'a pas pu être enlevée à cause du mauvais temps, et parce que les prairies ayant été inondées par les crues, « les bestiaux feraient un tort considérable avec leurs pieds ».

En 1847, nouvelle réclamation provenant d'un habi-

tant de Ferrière la Grande, Renelde Mahieu. Ce dernier n'ayant pas voulu assister aux réunions, s'est vu affecté un cantonnement proportionné à la taille de son exploitation (1ha 15), à prendre à l'extrémité ouest de la Vaqueresse, à l'endroit appelé vulgairement "la queue", formant un triangle fermé au nord par la Sambre, au midi par une haie vive, et à l'est par la limite qui lui sera tracée pour faire la séparation de son cantonnement avec celui des habitants de Rousies (parmi les cinq ayant droit de Ferrière, un seul, Huart, s'était présenté pour demander à n'être pas cantonné). Condamné une première fois par le juge de paix, pour avoir fait paître trop de bêtes, un accord est intervenu avec le maire pour limiter le nombre d'animaux à faire paître au troupeau commun à cinq, en échange du cantonnement proposé initialement.

Les habitants d'Assevent, Recquignies et Cerfontaine ont accepté un cantonnement dans la prairie devant Assevent.

Le 13 août 1854, le conseil municipal, constate que certains propriétaires continuent à bénéficier de la vaine pâture après avoir clos leurs parcelles, et que certains habitants de la commune prennent en pension « des bestiaux étrangers ». Chaque chef de famille ne pourra mettre au troupeau commun qu'une vache et un veau, et chaque propriétaire ou fermier 3 bêtes par hectare. La voie ferrée traverse désormais la prairie. Le remblais rend difficile le gardiennage du

troupeau. Il sera demandé 60 centimes par mois et par bête pour les frais.

Été 1866, un nouveau règlement est constitué. Le nombre de bêtes autorisées est de deux par habitant, et deux par hectare pour les propriétaires. Une somme de un franc sera demandée par tête de bétail. Il est possible de faire pâturer plus que de droit en payant trois francs par mois et par bête. Un recensement sera fait en juin, ayant pour but de marquer les animaux présents sur la commune, seuls autorisés à rejoindre le troupeau commun le premier août.

Deux ans plus tard, le conseil municipal constatant que l'herbe s'épuise au bout de quelques semaines, obligeant certains propriétaires à retirer leurs bêtes, prend un arrêté visant à suspendre la vaine pâture pendant deux à trois semaines quand il le jugera utile. Nouvelles réclamations des propriétaires locaux auprès du préfet, qui annulera l'arrêté jugé non conforme à la loi de 1791 (Herbecq, Gaudoux, Gardenal, Emile Gruniau, Elie Soumillon, Norbert Thomas, cultivateurs, et Victorien, Lenglé, Jules Longueville, propriétaires).

Depuis cette date les seules délibérations concernent les rôles des sommes à percevoir. Celui de 1873 indique que 64 propriétaires ont fait pâturer 194 bêtes, la somme perçue se montant à 255 francs.

Le dernier rôle date de 1894.

ROUSIES: LA RUE JULES HUART

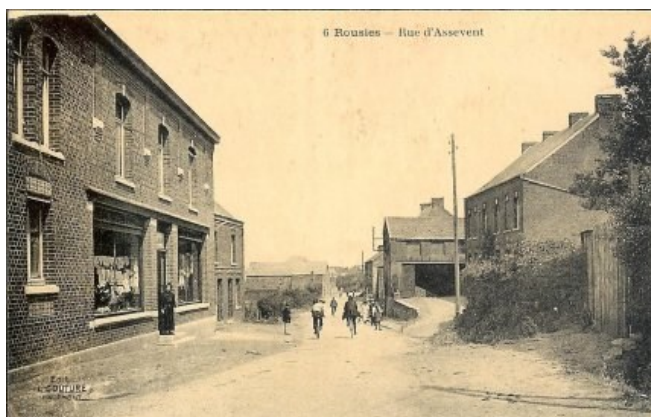
Le 17 décembre 1858 naît à Recquignies Jules HUART, fils de François et de Marie Louise Antoinette FISSIAU, agriculteurs et rentiers. Il sera pharmacien à Maubeuge, rue de Mons. Son frère Gervais sera médecin à Trélon. Ses états de service militaires donnent quelques informations physiques: cheveux châtains, yeux bleus, front découvert, nez et bouche petits, menton rond, visage ovale, taille 1,75m. Sa religion est catholique. Il sera pharmacien auxiliaire de réserve le 10 mars 1887.

Célibataire, rentier, il décède le 23 mars 1933 à 9h30, au 10 de la route de Ferrière à Rousies, âgé de 75 ans.

Par testament olographe déposé chez maître René Levecq, notaire à Maubeuge, il lègue au bureau de bienfaisance de Rousies deux corps de bâtiments comprenant chacun quatre logements, bâtis sur environ 23 ares de terrain, tenant aux Appareils de Levage et à la route d'Assevent. Ces logements devront servir à abriter des ménages pauvres dont un au moins des conjoints sera né dans la commune de Rousies.

« Pour honorer la mémoire de ce généreux donateur, le conseil municipal décide d'appeler "rue Jules Huart" la fin de la rue de la République, depuis la maison de commerce de M. Coulée jusque y compris les bâtiments légués par M. Huart ».

Délibération du 21/04/1933 approuvée par arrêté préfectoral le 13/05/1933. [sources: archives municipales de Rousies]



La rue Jules Huart avec, au centre, les bâtiments légués